

Les femmes au pouvoir: Enjeux pour le XXI^e siècle

GROUPE DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES FIPA

Quito, les 11 et 12 août 2010



ASAMBLEA NACIONAL
REPÚBLICA DEL ECUADOR





**GROUPE DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES
FIPA**

PRÉSIDENTE

Linda Machuca Moscoso

DOCUMENTATION SUR LE PROJET FINAL

Gayne Villagómez

Sandra Álvarez

COORDINATION ÉDITORIALE ET PHOTOGRAPHIE

Direction de la Communication

Assemblée nationale de l'Équateur

ACCUEIL

Esquisse de Manuela Sáenz, par Oswaldo Guayasamín

© Guayasamín Succession

DESSIN

Luis Miguel Cáceres

Verónica Ávila Diseño Editorial

IMPRIMERIE

PREMIÈRE ÉDITION

Assemblée nationale de l'Équateur

Quito, Novembre 2010

Les femmes au pouvoir: Enjeux pour le XXI^e siècle

GROUPE DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES FIPA

Linda Machuca Moscoso,
députée de l'Assemblée nationale
ET PRÉSIDENTE DU GROUPE
Quito, les 11 et 12 août 2010





TABLE DES MATIÈRES

II. Discours d'ouverture	6
II. Discours d'ouverture	
Linda Machuca, présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques	8
Fernando Cordero, président de l'Assemblée nationale de l'Équateur	11
Céline Hervieux-Payette, comité exécutif, FIPA	15
Silvia Vega, déléguée d'UNIFEM-Équateur	18
III. Tables de discussion : présentations	
Réflexions sur les droits humains des femmes dans les législatures nationales des Amériques	
Dra. Roxana Arroyo, Costa Rica	22
The Exercise of Power from the Perspective of Personal Experience	
Enoé Uranga, Mexique	30
Otilia Lux de Coti, Guatemala	41
Aluki Rojas, Nunavut, Canada	44
Angela Guimaraes, Brésil	47
Démocratie de sexes : progrès et obstacles	
Anunziatta Valdez, Équateur	52
Cecilia Ayllón, Bolivie	61
Gina Godoy, Équateur	65
Les politiciennes et les médias	
Cecilia Medina	68
Tachi Arriola	71
José Ignacio López Vigil	75
IV. Déclaration finale	
V. Liste des participants	82

Prologue

Les femmes au pouvoir: Enjeux pour le XXI^e siècle

GRUPE DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES FIPA

Le Groupe des femmes parlementaires a organisé la rencontre « Les femmes au pouvoir : enjeux pour le XXI^e siècle ».

Linda Machuca Moscoso, députée de l'Assemblée nationale équatorienne pour la communauté migrante des États Unis et du Canada et présidente du Groupe des femmes depuis septembre 2009, a dirigé l'organisation de l'événement auquel ont participé les déléguées de 16 pays des Amériques.

Le Groupe des femmes a été créé en 2003 pour renforcer le leadership des femmes parlementaires des Amériques, leur participation à la démocratie et la production d'initiatives contribuant à l'égalité de conditions entre les femmes et les hommes. Le Groupe fait partie du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA), un réseau indépendant formé des parlements nationaux des 35 États membres de l'Organisation des États américains, afin de promouvoir la participation interparlementaire dans les Amériques et de contribuer au dialogue sur des sujets qui intéressent l'hémisphère.

La rencontre a eu lieu dans la ville de Quito, en Équateur, les 11 et 12 août 2010, au siège de l'Assemblée nationale, afin de renforcer les capacités politiques des femmes parlementaires dans une perspective des sexes et des droits humains. Un programme s'inspirant de la conjoncture des Amériques et de la situation actuelle des droits des femmes a été prévu avec les thèmes suivants :

- l'exercice du pouvoir dans le vécu personnel des femmes;
- Le bilan des droits des femmes dans les Amériques : regard critique sur les législations nationales;
- les politiciennes et les médias.

Des conférencières de haut niveau, connaissant les droits humains des femmes, leurs progrès et leurs obstacles, et ayant fait une brillante carrière de politiciennes et au fait des politiques touchant les femmes, étaient présentes. Elles ont partagé leur savoir-faire avec les parlementaires participantes et ont établi un dialogue d'enrichissement mutuel.

Cinquième Réunion du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

Du 13 au 15 septembre 2009, à Ottawa, Canada

Le Groupe des femmes parlementaires des Amériques a tenu sa Cinquième Réunion du 13 au 15 septembre 2009 à Ottawa (Canada) en présence de parlementaires (hommes et femmes) provenant de 17 pays des Amériques. La sénatrice canadienne Céline Hervieux-Payette, ancienne présidente du FIPA, a présidé la réunion.

L'exposé de la conférencière, Mme Lynn Holowesko, présidente du Sénat des Bahamas et de l'Organisation des États des Caraïbes, a mis en évidence la complémentarité qui doit exister entre les hommes et les femmes afin d'équilibrer la gouvernance dans une société chaque jour plus complexe. Elle a remarqué l'évolution lente de la participation des femmes dans les parlements des Amériques et a signalé que certains pays n'ont aucune femme parmi leurs élus.

À l'occasion d'une séance spéciale, le 15 septembre 2009, a eu lieu l'élection de la présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques du FIPA. Mme Linda Machuca Moscoso, députée de l'Assemblée nationale de l'Équateur, a été élue pour remplacer la sénatrice colombienne Cecilia López, dont le mandat était échu.

À partir des délibérations de la Cinquième Réunion du Groupe des femmes parlementaires des Amériques, qui s'est déroulée dans le cadre de la Sixième Assemblée plénière du FIPA, l'Assemblée a formulé les **recommandations** suivantes :

1. Prendre des mesures positives pour atteindre la parité entre les hommes et les femmes dans les parlements des Amériques.
2. Faire en sorte que les femmes parlementaires des Amériques participent à part entière au processus législatif et qu'elles s'engagent dans des dossiers non traditionnels, comme l'économie, la défense et la sécurité, pour ne nommer que ceux-là.
3. Que les parlements des Amériques collaborent afin d'assurer que les responsables de crimes comme le viol, la violence sexuelle et la violence familiale soient interceptés lorsqu'ils traversent les frontières.
4. Que les femmes parlementaires s'intéressent au resserrement des alliances et des réseaux de solidarité avec le secteur des femmes.

Tout en soulignant l'importance du Congrès « Vers un agenda législatif pour le développement avec une perspective de genre pour les Amériques », organisé par le Groupe des femmes parlementaires des Amériques à Bogota, les 20 et 21 novembre 2008, l'Assemblée préconise aussi ce qui suit :

- Appuyer les recommandations adoptées par les parlementaires, hommes et femmes, réunis pour le Congrès « Vers un agenda législatif pour le développement avec une perspective de genre pour les Amériques ».
- Inviter les parlementaires, hommes et femmes, membres du FIPA à faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en place desdites recommandations, lors de la prochaine assemblée plénière du FIPA.





Discours de bienvenue de Linda Machuca Moscoso, députée de l'Assemblée nationale et présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques (FIPA)

Nous avons célébré ces derniers jours les premiers signes de révolte et d'amour pour la liberté de nos peuples. Quito, phare de l'Amérique, trouve son origine de la constitution de ce pays, dans l'épopée libertaire d'il y a 201 ans. Depuis cet espace de dignité et d'amour pour cette grande Patrie, le Nouveau Continent, recevez notre salutation amicale et le vœu que nos travaux nous présentent d'importants défis dans les luttes que nous menons à l'intérieur de chacun de nos pays et de nos peuples.

Aujourd'hui, en Équateur, six femmes sur dix sont victimes de violence familiale systématique. Si nous tenons compte de toutes les formes de violence, nous constatons que les chiffres sont multipliés en raison des abus qu'elles subissent dans au travail ou à l'école. Les chiffres se répètent ici et là et nous poussent à nous poser une question : avons-nous progressé dans la conquête de nos droits? À quoi nous sert le pouvoir si ce n'est pour nous sauver et pour faire de nous des citoyens ayant des droits et qui méritent le respect et la dignité?

La burka, dit-on à juste titre, n'est pas seulement une ancienne coutume musulmane, c'est aussi une prison en tissu qui nuit à la vision et aux mouvements, qui emprisonne le regard et le corps tels les barreaux d'une cage. Bien des Afghanes se suicident pour trouver la paix des sépulcres plutôt qu'être soumises à la lapidation, à l'amputation, à la flagellation ou à des exécutions publiques pour expier des « fautes » inconcevables. Ces mêmes femmes risquent d'être vendues ou transmises en héritage, n'ont aucun droit sur les biens de leur mari décédé et, bien souvent, se retrouvent dans l'indigence avec leur famille.

Mais ces prisons ne sont pas l'exclusivité de pays très lointains. C'est pourquoi la position des femmes et la revendication de leurs droits dans le monde d'aujourd'hui, restent la clé de la démocratie et du respect des droits de la personne, d'autant plus si ce que suggère le programme de cette rencontre a trait aux femmes au pouvoir ou aux pouvoirs (pluriels) qu'elles ont déjà conquis. À quoi servent ces pouvoirs? À quoi bon travailler depuis les postes de pouvoir que nous avons conquis?

Il est aussi indispensable de revisiter de grands concepts tels que l'égalité ou l'équité dans une société démocratique. Avons-nous véritablement surmonté la discrimination? Respecte-t-on la participation politique des femmes dans des conditions d'équité? Nous avons aujourd'hui dans cette salle des représentantes de différents peuples et de différents groupes qui ne se sentent peut-être pas convenablement représentés dans leur parlement. Combien plus prévalent est ce sentiment au sein de groupes de femmes qui font beaucoup plus souvent l'objet de discrimination? La richesse de notre Amérique est ici représentée et cette richesse ethnique et naturelle exige de nous de plus gros efforts de reconnaissance ainsi que des projets de développement.

Ces situations nous interpellent. Nous autres, parlementaires, dans chacun de nos pays, qui servons nous? Pour qui travaillons nous? Combien de fois accordons nous la priorité aux demandes des femmes et surtout de celles qui vivent dans des conditions de vulnérabilité voire d'invisibilité? Des hommes consciencieux, sensibles et engagés ne peuvent pas

être l'exception pour joindre leurs meilleures valeurs à notre lutte, en reconnaissant l'assujettissement et la discrimination historiques subis par les femmes. C'est pour cela que je fais remarquer la présence des députés des assemblées nationales qui nous accompagnent aujourd'hui et qui vont participer à cette journée.

Les femmes sont assassinées par centaines à Ciudad Juárez et on ne trouve pas les responsables. Le pouvoir des assassins réside dans la négation, le recel et bien sûr l'impunité. Quels sont les taux de féminicide dans nos pays? Combien de fois en voulant nous attacher, nous tue-t-on? Combien de fois sommes nous emprisonnées derrière des burkas ou des concepts qui nous diminuent de manière permanente?

Cette rencontre est l'occasion d'assumer notre autonomie. C'est pourquoi nous vous proposons des sujets qui ont trait au vécu des femmes en politique. Nous essayerons de dresser un bilan critique des lois nationales, nous évaluerons les actions positives en vue de la participation des femmes et ne négligerons pas la grande diversité interculturelle de nos pays.

L'expérience des remarquables conférencières qui nous accompagnent constitue la priorité de notre rencontre; nous remercions pour leur appui financier l'Agence canadienne de développement international, l'illustre Mairie du district métropolitain de Quito, la société canadienne Kinross-Aurelian, l'UNIFEM et le Groupe parlementaire pour les droits des femmes de l'Assemblée nationale de l'Équateur.

Dans d'autres circonstances, il serait probablement impossible d'organiser une telle rencontre. Nous pouvons nous permettre de ressentir cette petite satisfaction, mais tout aurait été inutile si vous n'aviez pas rempli vos bagages avec les nouveaux

défis que l'acquisition de certains postes de pouvoir nous offre, chargés de nouveaux rôles et d'une manière différente de les jouer, en revendiquant ce que nous savons bien faire, nous les femmes... parfois même mieux que personne. Au travail donc!



Discours de Fernando Cordero Cueva,
président de l'Assemblée nationale de l'Équateur

Contre la « machocratie »

Un remarquable penseur du XXe siècle et fondateur de la sociologie, Émile Durkheim, pensait que la différence entre les sexes dépendait de la proximité à la nature. Selon lui, les hommes étaient plus éloignés de la nature parce qu'ils étaient plutôt axés sur la science, la guerre et la politique, ce qui faisait d'eux des individus civilisés et mieux socialisés en mesure de faire progresser la culture et la société. Les femmes, quant à elles, par leur lien avec la reproduction, la famille et l'éducation des enfants, étaient des exemples de stades passés de la nature. Comme on peut facilement l'imaginer, les idées de Durkheim étaient dérivées du vieux concept de citoyenneté sexiste et restrictif qui remonte à la Grèce antique et qui a malheureusement dominé la pensée sociale occidentale pendant des siècles.

La réalité est différente puisqu'il est indéniable que le rôle biologique des femmes est toujours supérieur à celui de leurs compagnons et il est erroné de considérer que la responsabilité naturelle des femmes doit être « allégée » par les processus de socialisation et d'éducation qui permettent aux hommes d'exercer toute leur force coercitive sur elles. Ces idées concernant la famille, la pudeur, la sexualité et l'amour ont été inculquées aux femmes depuis l'enfance, non seulement pour renforcer leur rôle de mère et d'épouse, mais pour les subordonner à la « machocratie ». En fait, contrairement à ce que pensait Durkheim, ce sont les femmes « socialisées », c'est-à-dire vous, qui, de par la conformation ontologique de votre sexe, exercent une influence sociale déterminante.

C'est pourquoi la subordination des femmes invétérée et injuste, le sexisme au détriment de la dignité des femmes, l'écart politique imposé malgré les constantes déclarations démocratiques, les pratiques sociales dont les hommes ont été témoins, même muets, même un peu solidaires, à des époques pas si lointaines, ont commencé leur déclin au siècle dernier quand les révolutions ont bousculé l'Europe et que la pensée sociale a mis l'accent sur les différences, dont celle du sexe.

À chaque époque, les femmes ont poursuivi la lutte, ont poussé la défense des droits, ont réclamé le rôle social qui leur appartenait, ont réclamé leur responsabilité dans les luttes transformatrices, ont commencé de leur propre chef l'exercice de la politique, se sont lancées dans la lutte pour le pouvoir politique. C'est pourquoi au début du XXI^e siècle, nous sommes témoins d'événements comme celui qui nous réunit aujourd'hui, où l'on ne parle pas de la présence des femmes dans la politique comme si c'était une anomalie, un curieux événement, mais comme l'affirmation de la présence croissante et imperturbable des femmes dans l'exercice du pouvoir.

Les revendications du début du dernier siècle, même si cela semble paradoxal, sont, en Équateur, venues des couches les plus pauvres de la société, les groupes indigènes. Cette circonstance s'explique autant par la condition d'extrême pauvreté de nos peuples ancestraux que par l'influence de la révolution d'octobre, qui a fait des revendications économiques et sociales des travailleurs urbains et ruraux le but principal de toute lutte politique et sociale. Parmi les piliers de la lutte des femmes indigènes équatoriennes pendant le dernier siècle, on

reconnaît Dolores Cacuango, organisatrice du premier Congrès indigène de l'Équateur et cofondatrice de la Confédération des travailleurs de l'Équateur (CTE); et Tránsito Amaguaña, qui a lutté pour l'augmentation des salaires, la journée de travail de huit heures et la semaine de six jours, la suppression de la dîme et la récupération des *huasipungos* détruits par les propriétaires ruraux.

Mais le monde métis a lui aussi été présent pendant cette période de l'histoire nationale de l'Équateur. Nela Martínez, qui a défendu fermement les droits des femmes et instigatrice de l'Alliance féminine équatorienne, partage les honneurs dans la mémoire collective avec Matilde Hidalgo Navarro, première femme bachelière et médecin du pays, après une longue et douloureuse lutte pour obtenir le droit à l'enseignement secondaire et supérieur pour les femmes, Zoila Ugarte de Landívar, journaliste réputée qui a fondé la première revue féminine du pays, *La Mujer* (la femme), ainsi que le Centre féministe anticlérical de Quito, pour ne citer que ces trois exemples.

Les pays de l'Amérique latine sont pleins de femmes qui luttent pour leur émancipation personnelle et celle des autres. En Bolivie, au-delà du féminisme, Domitila Chungara apparaît avec son éclat particulier. Fille de mineurs de Potosi, elle analphabète au début de sa vie comme Dolores Cacuango et Tránsito Amaguaña. Cette grande Bolivienne nous apprend, par ses paraphrases bibliques, que la femme n'a pas été créée avec les pieds des hommes pour y être subordonnée ni avec leur tête pour être au-dessus d'eux. Domitila nous apprend que la

femme a été créée de la côte de l'homme pour être sa compagne dans la vie et dans la lutte.

Elle nous a fait comprendre que si nous voulons nous libérer, transformer le monde et progresser, nous devons vaincre la peur qu'on nous inculque depuis des siècles. Nous devons percevoir cette peur comme « notre ennemi principal », un ennemi que les femmes conquièrent de plus en plus, avec toute la force et toute la tendresse qu'elles incarnent.

En ce qui concerne les femmes citées et bien d'autres qui n'ont pas été mentionnées, un nombre sans cesse plus important de femmes dans les Amériques et dans le monde se joignent à la lutte pour transformer la réalité, à la lutte politique ouverte, convaincues par les mots d'Eduardo Galeano quand il dit : « Même si nous ne pouvions pas deviner le monde qui sera, nous pouvons imaginer celui que nous voulons qui soit ». Cette participation est approfondie par la formation de groupes de femmes dans les différents pays des Amériques.

Aujourd'hui, grâce à l'héritage historique des femmes que nous avons mentionnées et d'autres ayant eu aussi une influence égale ou plus importante, grâce au long chemin de revendications parcouru par les femmes des Amériques et du monde, grâce aux formes d'organisation lancées, renforcées et consolidées, nous avons aujourd'hui des femmes au pouvoir qui prennent des décisions importantes pour bâtir un meilleur avenir pour nos nations. Elles sont même dans les plus hautes cours : Michelle Bachelet au Chili et Laura Chinchilla au Costa Rica en sont de bons exemples.

L'histoire politique de l'Équateur et celle d'autres pays des Amériques n'annoncent pas encore la bonne nouvelle comme au Chili ou au Costa Rica, mais elles témoignent de la présence, sans cesse croissante, des femmes en politique. Elles nous disent que nous cheminons comme il faut dans le but d'éliminer les préjugés dans le domaine de la politique, fief masculin depuis longtemps, qui ont empêché la présence des femmes ou leur ont empêché d'exercer ce droit-là. Des signes clairs en ce sens sont la présence d'un nombre chaque fois plus important de femmes au sein de l'Assemblée nationale ou dans les plus hauts postes de l'exécutif équatorien, comme un produit d'un clair destin, d'une claire décision égalitaire qui nous pousse dans ce sens, comme une reconnaissance du fait qu'il n'est pas possible, sans vous, de transformer notre réalité. Pour que cette réalité prenne racine dans notre pays et dans tous les pays des Amériques, la présente réunion du Forum interparlementaire des Amériques est de la plus haute importance. Le Forum est parrainé par l'Assemblée nationale de l'Équateur, et les femmes parlementaires :

- dresseront un bilan des droits des femmes sur le continent;
- poseront leur regard critique sur les législations nationales;
- discuteront de l'expérience politique de divers points de vue;
- évalueront l'application des actions positives afin d'accroître la présence des femmes, surtout en Équateur et en Bolivie;



- partageront les expériences de l'exercice du pouvoir des politiciennes;
- analyseront si les relations entre les politiciennes et les médias sont conflictuelles;
- définiront les enjeux et les défis du Groupe des femmes parlementaires des Amériques et leurs prochaines actions.

Nous sommes convaincus que pendant les deux journées de travail intense qui vous attendent, vous réussirez à accomplir ces tâches. Je vous souhaite d'atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés, chères collègues parlementaires des Amériques. Rappelez-vous que nous sommes des compagnons de votre lutte pour corriger les injustices. Vive la femme dans toute l'Amérique! À bas la machocratie!



Discours Céline Hervieux Payette,
sénatrice et membre du comité exécutif, FIPA

L'Équateur exprime un intérêt pour le renforcement du rôle des femmes dans les parlements des Amériques. Cette attitude met en évidence la vision et l'engagement que ce pays a montrés pour des sujets qui ont souvent été passés sous silence.

Le Groupe des femmes parlementaires des Amériques, qui fait partie du FIPA, a été créé en 2003 avec comme mandat de renforcer le rôle des femmes qui se consacrent à la politique, ainsi que leur participation démocratique dans le continent, afin de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes. La présidente de ce pilier du FIPA fait aussi partie de notre comité exécutif. Elle dirige le travail de notre forum pour faire avancer notre cause, à laquelle on fait sans cesse plus attention.

Nous nous réunissons cette semaine parce qu'il faut réitérer le rôle de la femme dans la société. Malgré les efforts réalisés par tous les pays de notre région, nous devons continuer à encourager, à appuyer et à montrer de nouvelles formes de travail dans le domaine de la politique. Nous ne pouvons pas envisager la politique de la même manière que les hommes. Renforcer la place des femmes en politique signifie beaucoup plus que d'y avoir le plein accès et une représentation politique totale. Nous devons changer et améliorer la politique en général pour qu'elle représente nos valeurs et nos priorités. Ces changements vont refléter notre vision particulière du pouvoir.

Traditionnellement, le pouvoir était une chose que l'on cumulait. Or on nous l'a refusé, à nous les femmes, et c'est pourquoi nous avons compris la situation de tous ceux qui en manquent

dans la société : les enfants et les jeunes, les pauvres et les vieillards sont des membres fondamentaux de la société qui manquent de pouvoir et qu'on oublie souvent.

Les femmes perçoivent le pouvoir comme un moyen pour rendre service à la société. Le pouvoir doit être utilisé et partagé dans l'intérêt de ceux qui ne l'ont pas traditionnellement. Les femmes doivent donc être en politique pour se pencher sur les dossiers dont les hommes ne s'occupent pas.

Nous sommes aussi réunies dans cette magnifique Assemblée nationale parce que l'Équateur est un chef de file quant aux progrès accomplis pour les femmes dans la vie parlementaire. La représentation féminine au Sénat du Canada est très semblable à celle de l'Assemblée nationale de l'Équateur. Elle est environ supérieure de 10 % à celle de la Chambre des communes du Canada. Cela dit, ce qui distingue l'Équateur, c'est la garantie législative d'une représentation minimale des femmes qui tient compte de la participation ethnique et culturelle et qui augmente de 5 % à chaque élection générale, jusqu'à la parité de la représentation. La législation de ce pays est très progressiste et audacieuse quant à la structure actuelle du pouvoir. Pour les femmes, cependant, il s'agit d'une politique intelligente.

Pour la structure du pouvoir actuelle, l'égalité de représentation est peut-être suffisante, voire plus que suffisante. Mais comme nous le savons et nous en discuterons, l'égalité de la représentation n'est que le début. Après l'égalité de la représentation, il faudra appliquer des politiques et voter des lois utiles pour toute la société et fondées sur nos principes.

Nous avons un engagement envers les femmes. Mon but est d'atteindre l'égalité et la parité pour que les femmes qui se consacrent à la politique fassent avancer nos causes.

Au Sénat canadien, j'ai présenté et défendu une série de lois pour assurer l'équité aux femmes dans les conseils d'administration des entreprises inscrites en bourse, les institutions financières et les entreprises publiques. J'ai aussi lutté pour modifier le *Code criminel* pour que notre pays fasse preuve de plus de respect pour les enfants et qu'il fasse davantage pour réduire la violence dans notre société.

Les femmes participent activement au monde des affaires et jouent un rôle important dans le marché en tant que consommatrices. C'est pourquoi elles devraient avoir l'égalité de représentation dans la gestion des entreprises canadiennes.

Concernant l'éducation des enfants, nous continuons à appliquer des punitions corporelles, ce à quoi je m'oppose totalement. La science et la société civilisée s'y opposent aussi. C'est peut-être un sujet délicat, mais nous sommes ici pour discuter ouvertement des sujets dont les hommes ne s'occupent pas normalement. Je ne veux pas dire que les hommes ne participent pas au débat.

Dans la politique et dans la vie, les femmes et les hommes sont complémentaires et, en fait, il y a des hommes qui favorisent bien des causes importantes pour nous. Le président du Brésil, Lula da Silva, en est un bel exemple. La réforme de l'assistance publique brésilienne prend des mesures réelles et concrètes

pour combattre la pauvreté, la faim et le manque d'instruction. Lutter contre la malnutrition, réduire la pauvreté et améliorer l'instruction dans un pays aussi vaste et complexe que le Brésil n'est pas une tâche aisée. Pourtant, il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une lutte juste et que les efforts réalisés en ce sens feront du Brésil un meilleur pays, avec des avantages de toute sorte. Les questions sociales constituent peut-être le premier domaine d'intérêt attribué aux femmes dans la politique.

Nous, les femmes, nous pouvons et devons jouer des rôles de premier plan dans tous les domaines publics, et nous devons apporter les changements nécessaires à la politique publique. Pour ce qui est des dépenses publiques, nous devons participer au débat, intervenir dans les décisions et assumer la responsabilité d'assainir les finances publiques. Dans le domaine de la gouvernance, les femmes doivent, comme tous les dirigeants de notre région, prendre note des récriminations du public envers la corruption. Toutes les personnes ici présentes considèrent la corruption comme un fléau et nous, les femmes, nous devons le combattre. En matière de diplomatie — que ce soit la diplomatie parlementaire, comme dans notre cas, ou la diplomatie dont est chargé le pouvoir exécutif —, les délégations diplomatiques doivent avoir une représentation féminine et c'est ce que nous, les femmes, nous devons obtenir, pour les femmes et toute la société.

Je voudrais rappeler un objectif que nous avons fixé lors d'une réunion précédente du FIPA, pendant laquelle nous avons exhorté les gouvernements à montrer clairement et ouvertement que les femmes et leurs points de vue devaient s'intégrer officiellement au processus d'élaboration des budgets nationaux. L'idée derrière cette politique était d'équilibrer les dépenses publiques. Même si les instances nationales et internationales appuient et favorisent l'égalité, nous devons travailler pour que leurs intentions deviennent des politiques en matière de dépenses. Je sais que les dirigeants qui sont ici présents et qui sont au courant de notre réunion vont appuyer et adopter cet objectif.

Pour finir, nous sommes ici parce que les parlementaires, hommes et femmes confondus, doivent travailler pour le bien de la société et non pas pour les intérêts d'une élite. Aujourd'hui, notre groupe se réunit encore une fois, ce qui était nécessaire depuis un certain temps, pour faire progresser la cause des femmes au sein de la société et dans les parlements. Nous ne pouvons pas manquer cette occasion en ne prenant pas de mesures concrètes. Ne perdons pas de vue que les occasions de nous réunir sont rares et importantes et qu'elles finissent trop tôt. Cette semaine, nous avons une excellente occasion pour faire une déclaration importante. Profitons-en.

Merci beaucoup, je vous souhaite, à tous et à toutes, d'excellentes et productives réunions.



Discours de Silvia Vega Ugalde, déléguée d'UNIFEM-Équateur

Pour l'UNIFEM-Région des Andes, c'est un honneur et une bonne occasion de prononcer quelques mots à la séance inaugurale de cette importante réunion du Groupe des femmes parlementaires des Amériques, un événement qui met en relief l'importance des rencontres et des débats de ceux qui, comme vous, sont en politique comme citoyennes qui ont choisi d'exercer le pouvoir et de chercher des solutions à des problèmes importants.

En Amérique latine, l'accès des femmes aux élections à titre de candidates a augmenté ces dernières années. Les lois qui consacrent les mesures d'action positive pour appuyer leurs candidatures y ont sans doute contribué.

Il est donc important de nous demander : Combien la démocratie s'est-elle renforcée grâce à la présence accrue des femmes? Évidemment, la représentation s'est améliorée, car les parlements reflètent plus fidèlement la composition de la population au sein de laquelle plus de la moitié sont des femmes. Le programme parlementaire s'est diversifié en incluant des sujets qui auparavant ne se trouvaient pas dans la mire des politiciens. Certains styles politiques ont peut-être changé; de nouveaux secteurs de la société peuvent peut-être s'exprimer au moyen de nouvelles voix qui sont arrivées au parlement en provenance de secteurs moins traditionnels. Tout cela signifie sans doute une démocratisation de la politique.

Jusqu'à quel point la vie des femmes s'est-elle démocratisée avec la plus grande participation d'un certain nombre d'entre elles dans la politique? C'est encore une question qui s'impose

et, au regard surtout des critères des nouvelles générations, ce que nous pouvons y répondre, c'est qu'il existe aujourd'hui d'autres imaginaires sur ce que signifie d'être femme, qui donnent un sens différent à leur apport à la société et à la culture, aussi bien dans le domaine privé — l'espace traditionnel attribué aux femmes — que dans le domaine public ou nous trouvons aujourd'hui des femmes gestionnaires, scientifiques, politiciennes. Ce n'est plus une exception, mais un fait naturel.

Ce changement suppose sans doute une transformation inscrite dans un paradigme de démocratisation. Pourtant, quand il s'agit de comparer les responsabilités des hommes et des femmes dans les domaines privé et public, domestique et politique, on constate toujours un énorme écart dans une division du travail qui s'est peu modifiée. Le fait qu'il y ait plus de femmes dans la vie politique et publique en général ne signifie pas que les hommes prennent en charge toutes les responsabilités qui les concernent dans le domaine privé.

C'est ici, dans ce domaine, où il reste beaucoup à faire et c'est ici où les coûts personnels pour les politiciennes se font sentir. L'expérience montre que celles qui sont en politique sont des femmes qui n'ont pas de responsabilités familiales, soit parce qu'elles n'ont pas d'enfants, soit parce que leurs enfants ont grandi; dans les cas où elles ont des enfants, elles continuent à exercer leur travail comme organisatrice et surveillante du fonctionnement de la famille, ce qui représente une charge émotionnelle supplémentaire à celle qu'assume n'importe quel politicien qui exerce ses fonctions sans s'occuper du monde domestique et familial.

D'autre part, même si l'accès au pouvoir politique a ouvert de nouvelles portes aux femmes, elles n'ont pas encore surmonté d'autres barrières caractérisant le travail politique, parmi lesquelles la violence ou le harcèlement politique caractéristiques contre les femmes, parce que l'usage qui en est fait contre les femmes qui veulent faire carrière en politique ou contre celles qui ont un poste politique, s'appuie sur des facteurs d'ordre sexuel pour convaincre les femmes de renoncer à leur but et provoquer la perte de leur prestige.

L'action politique des femmes parlementaires doit être analysée dans le contexte des transformations que les régimes politiques sont en train de vivre dans nos pays, depuis quelques décennies, transformations qui marquent la prédominance de modèles présidentiels où le parlement perd son influence et son incidence, non seulement sur le plan législatif, mais aussi en matière de prise de décisions dans d'autres domaines. C'est là un sujet soumis aux analystes politiques et aux simples citoyens et citoyennes. Jusqu'à quel point ces modèles contribuent-ils à la stabilité politique? Jusqu'à quel point cette stabilité politique va-t-elle à l'encontre de la pratique d'une démocratie en pleine croissance? Ce sont autant de questions posées et qui trouvent leur réponse dans les pratiques que l'on voit dans chacun de nos pays. Ces questions et ces réponses ne sont pas étrangères au débat sur l'exercice du pouvoir des femmes dans les parlements, car si les parlements ont moins de pouvoir, cela signifie que les parlementaires, hommes ou femmes, ont moins de possibilités de présenter avec succès leurs propositions.

Les nouvelles situations exigent aussi de nouvelles stratégies d'action qui renforcent les alliances internes entre les partis et les mouvements politiques, afin d'accroître la force des courants d'opinion, ce qui suppose de nouvelles compétences des joueuses politiques que sont les femmes parlementaires pour ne pas sacrifier leur position ou leur éthique sur l'autel des partis et pour ne pas perdre de vue les buts et les objectifs qui les ont menées à leurs postes. Cela signifie aussi d'ailleurs qu'il faut renforcer les alliances et le lien permanent avec les intervenants, hommes et femmes, à l'extérieur des parlements afin que l'affaiblissement institutionnel que pourraient subir les assemblées législatives soit réduit dans la mesure où elles peuvent exprimer légitimement les aspirations et les demandes de la société.

Quand on considère l'expérience des femmes dans les parlements latino-américains, une expérience qui ne date pas d'hier, on voit qu'elles sont actives et présentent des lois et des réformes dans des domaines comme la violence contre les femmes, l'équité et la parité politiques, la santé et l'éducation. Dans l'ensemble des domaines législatifs, de l'économie à l'environnement, de la sécurité sociale à la sécurité citoyenne, les femmes sont intégrées dans tous les espaces d'action parlementaire et pas seulement dans ceux ayant un lien plus étroit avec les questions sociales que certains considèrent être nos premiers soucis.

Pourtant, la présence des femmes est moins visible ou il y a peut-être moins de documents concernant leurs actions dans le domaine du contrôle : ce contrôle est une autre tâche importante des parlements et il prend de l'ampleur dans le modèle présidentiel décrit, mais, en plus, il pourrait être renforcé afin de faire un suivi des politiques publiques nationales, aussi bien de celles spécifiques aux femmes et découlant des mécanismes spécialisés qui existent dans la plupart des États, que de celles de l'ensemble des ministères ou d'autres pouvoirs publics ayant un impact direct sur la vie des femmes. Il y a peut-être ici, dans le secteur du contrôle, plusieurs problèmes à résoudre, beaucoup de stratégies à partager sur la manière d'utiliser convenablement les fonctions de contrôle, en installant un regard aigu sur l'ensemble des actions publiques de nos États.

Finalement, il y a beaucoup de sujets sur lesquels on pourrait discuter pour enrichir notre réflexion. Nous sommes sûrs que cet événement sera un espace significatif d'échange et d'apprentissage. À l'UNIFEM-RA, nous souhaitons ardemment qu'il en soit ainsi et que, à partir de cette rencontre, l'union des femmes parlementaires des Amériques soit consolidée.



TABLES DE DÉBAT : PRÉSENTATIONS

Réflexions sur les droits des femmes dans les législations nationales

Ms. Roxana Arroyo
CHERCHEUSE DE L'ILANUD,
SAN JOSÉ (COSTA RICA)



- Avocate, intellectuelle et activiste pour les droits humains
- Membre actif du Mouvement féministe en Amérique latine, présente aux luttes dans le domaine international, régional et national pour la défense des droits humains des femmes
- Avocate et notaire diplômée de l'Université du Costa Rica.
- Titulaire d'un doctorat en droits humains octroyé par l'Université Carlos III de Madrid « Instituto Bartolomé de las Casas ».
- Professeur du cours de spécialisation d'analyse économique du droit et de ses institutions, Université Carlos III de Madrid.
- Cours suivis et faits par l'Institut interaméricain des droits humains sur les droits

- humains des femmes et leur protection dans le contexte interaméricain; droits économiques, sociaux et culturels.
- Professeur du IXe Cours interdisciplinaire sur les droits humains.
- Études de sociologie, Université du Costa Rica.
- Conseillère permanente du Programme sur les femmes, la parité entre les sexes et la justice, de l'Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine, ILANUD.
- Présidente de la Fondation Justicia y Género (Justice et sexes).
- Professeure invitée de FLACSO-Équateur.
- Professeure invitée du programme de maîtrise

- en études sur la femme, Université du Costa Rica et Université nationale.
- Professeur de l'Université étatique à distance pour le programme de maîtrise sur la violence sociale et familiale.
- Professeur de l'Université nationale pour le programme de maîtrise en droits humains « L'Éducation pour la paix ».
- Participante à des exposés, à des conférences et à des séminaires réalisés en Amérique latine.
- Chercheuse dans les domaines de la violence et de la discrimination.
- Auteure d'articles, de recherches et d'un livre sur les droits humains des femmes, la discrimination et la violence.

La conférencière a signalé qu'il y a eu une importante production législative avec une approche sexuée sur le continent américain et dans les Caraïbes. À partir de ces constatations, ses réflexions se sont centrées sur la construction d'un *État démocratique paradigmatique*, fondé sur une législation qui intègre le cadre éthique-juridique des droits humains des femmes. Depuis cette perspective, le nouvel ordre social doit être axé sur l'élaboration de lois sur les droits humains des femmes, lois qui soutiennent la construction d'un nouveau paradigme social, fondé sur la conjugaison de l'égalité substantive et de l'égalité formelle où la perspective sexuée est un axe central, ce qui produira la rupture des limites historiques pour mener à la construction d'un État réellement démocratique. Pour ce faire, il faut lutter contre la discrimination et la violence sexuées au moyen d'outils conventionnels et novateurs, dont les suivants :

- Le droit international fait partie de la législation nationale : Déclaration sur l'élimination de la violence contre la femme; Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre la femme (CEDAW); Convention interaméricaine pour prévenir, punir et éliminer la violence contre la femme (Belém Do Pará).
- Mesures spéciales de type temporel : mécanismes d'une plus forte incidence pour la lutte contre la discrimination. Ils favorisent l'égalité et constituent des outils sociaux et politiques de démocratisation.

Les outils évoqués ont permis de produire des changements, sur le plan juridique, qui ont conduit les États à tenter d'éliminer la violence contre les femmes et à inclure dans leurs normes des mesures explicites sur la prévention, la punition et l'élimination de la violence. En plus, au moyen de ces outils, on a réussi à incorporer des concepts de citoyenneté et de démocratie, ce qui a contribué à la démocratisation du pouvoir et à la reconnaissance des femmes comme des citoyens sociaux et politiques. Pour la construction d'une démocratie

participative, les parlements doivent, sans aucun doute, mieux représenter les intérêts de chaque sexe et inclure les besoins des femmes, car l'égalité et la nondiscrimination ne sont réalisables que si les demandes et les intérêts de la diversité sociale sont inclus.

Les changements normatifs pour les femmes sur le continent américain et dans les Caraïbes sont illustrés dans les tableaux ci-dessous :

Pays	Réformes les plus récentes, articles pertinents	Sujets
Cuba	Modifiée en 1992; chapitre VI	Égalité
Argentine	Réforme de 1994; art. 37; art. 75, alinéa 23	Reconnaissance des droits humains des femmes et hiérarchisation de la CEDAW Actions positives dans le domaine des droits politiques Égalité des chances
Uruguay	Constitution de 1997; art. 7, 8, 42, 54 et 74	
Mexique	Réforme constitutionnelle (populations indigènes), 14 août 2001; art. 2	Inclusion et droits des femmes indigènes
Équateur	Nouveau texte en 2008; art. 1; art. 11, numéral 2; art. 27; art. 35 et 43 et d'autres articles	État laïque Non discrimination et égalité Éducation Droits des femmes enceintes Plusieurs droits
Nicaragua	Art. 48	Égalité et participation réelles

CONSTITUTIONS NATIONALES



**LOIS
SECONDAIRES**

Pays	Date de publication	Loi
Costa Rica	Loi 7.142, <i>Promotion de l'égalité sociale de la femme</i>	1990
Venezuela	Loi sur l'égalité des chances pour la femme	1993
Chili	Loi 19.611, <i>Égalité entre les hommes et les femmes</i>	1999
Panama	Loi 4, <i>Égalité des chances pour les femmes</i>	1999
Honduras	Loi sur l'égalité des femmes ¹	2000
Mexique	Loi fédérale sur la prévention et l'élimination de la discrimination	2003
Mexique	Loi générale sur l'égalité entre les femmes et les hommes	2006
Pérou	<i>Loi sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes</i> (loi no 28983)	2007
Uruguay	Loi 18.104, au moyen de laquelle l'Institut national des femmes conçoit le Plan national d'égalité des chances et des droits	2007
Guatemala	<i>Loi sur la dignité et la promotion intégrale de la femme</i> (décret 7-99)	1999

¹ On rédige un nouveau texte.

**LOIS ÉTABLISSANT
DES QUOTAS**

Pays	Année	Quota (en%)
Argentine	1991	30
Bolivie	1997	30
Brésil	1997	30
Costa Rica	1996	40
Colombie	2000	30 pouvoir exécutif
Équateur	2000	50
Honduras	2000	30
Mexique	1996	
Panama	1997	30
Paraguay	1996	20
Pérou	1997	30
République dominicaine	1997	33

Légiférer contre la violence exercée sur les femmes

Il existe quatre secteurs où la plupart des lois ont été modifiées afin de contribuer à éliminer la violence fondée sur le sexe (violence familiale ou sexuelle) :

- violence conjugale (violence familiale) : sa promulgation majoritaire dans la région date de la période comprise

entre 1994 et 1998, fondée sur deux modèles :

- 1) loi de type mixte² et
 - 2) réforme partielle du code pénal;
- harcèlement sexuel (domaine de l'éducation et du travail);
 - violence fondée sur le sexe;
 - violence sexuelle (domaine pénal).

LEGISLANDO CONTRA LA VIOLENCIA A LAS MUJERES

Pays	Loi	Année
Pérou		1993
Argentine		1994
Chili		1994
Bolivie		1995
Équateur		1995
Panama		1995
Uruguay		1995
Colombie		1996
Costa Rica	Loi contre la violence conjugale et familiale	1996
El Salvador		1996
Guatemala		1996
Mexique		1996
Nicaragua		1996
Honduras		1997
République dominicaine		1997
Venezuela		1998
Paraguay		2000

² Rôle législatif et de contrôle.

Pays	Loi	Année
Brésil	Loi Maria da Penha	2006
Colombie	Normes de sensibilisation, de prévention et de pénalisation des formes de violence et de discrimination contre les femmes	2008
Guatemala	Loi sur le féminicide et les autres formes de violence contre les femmes (décret 22-2008)	2008
Argentine	Loi sur la protection intégrale pour prévenir, pénaliser et éliminer la violence contre les femmes dans le domaine des relations interpersonnelles	2009
El Salvador	Avant-projet de loi sur la violence	2010
Costa Rica	Loi sur la pénalisation de la violence contre les femmes (loi 8589)	1996
Porto Rico		1979
Mexique		1989
Pérou		1991
Guatemala		1997
Colombie		1997
République dominicaine	Modification des dispositions pénales concernant la violence sexuelle	1997
Honduras		1997
Bolivie		1997
Équateur		1998
El Salvador		1998
Chili		1999



Légiférer pour les droits sexuels et les droits reproductifs des femmes

« Les droits humains des femmes incluent leur droit à contrôler et à décider librement et de manière responsable les questions en rapport avec leur sexualité, y compris la santé sexuelle et de la reproduction, sans coercition, discrimination ou violence. »

(Plateforme d'action de Beijing, 1995)

Les États ont encore beaucoup à faire par rapport aux droits sexuels et reproductifs. Ils doivent principalement s'engager à ce :

- que lesdits droits soient connus et reconnus comme droits humains;
- que lesdits droits soient connus et reconnus par les États et que ces derniers assument la responsabilité de les garantir à la population, tenant compte de ses besoins spécifiques;
- que la législation soit élargie et que la diversité de sujets touchant ces droits soit mise en évidence.

RÈGLEMENT SUR LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

Pays	Règlement sur les droits sexuels et reproductifs
Argentine	Constitution
Brésil	Politique sur les droits sexuels et de reproduction
Colombie	Loi sur l'égalité en matière de santé et d'accessibilité
Costa Rica	Décret de protection des droits sexuels et reproductifs
Honduras	Loi sur l'égalité
Équateur	Constitution politique de la république
Nicaragua	Code général de la santé
Paraguay	Ordonnance municipale d'Asunción
République dominicaine	Norme nationale en matière de santé génésique
Uruguay	Plan national d'égalité, chapitre sur les droits sexuels et reproductifs
Venezuela	Constitution

Dans onze pays de la région, l'éducation sexuelle est incluse dans les programmes scolaires : Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Porto Rico et Bahamas.

Considérations finales

1. Actuellement, on ne peut pas parler de démocratie si on exclut le principe d'égalité substantive et d'égalité réelle; il est indispensable que le bilan des droits humains des femmes soit considéré suivant des normes de mesure du travail de l'État et du respect de ses obligations internationales.
2. Les droits humains des femmes doivent figurer dans le cadre éthique juridique établi dans une perspective de sexe, afin de donner forme à une nouvelle constitution.
3. Les nouvelles normes doivent répondre au paradigme du principe d'égalité substantive/réelle tenant compte des intérêts des femmes dans leurs réalités concrètes.
4. La nouvelle législation doit faire un apport direct à la construction d'une culture fondée sur le respect et la promotion des droits humains. Pour ce faire, il faut se centrer sur l'élimination de la violence et la discrimination contre les femmes parce qu'elles sont des femmes.
5. La discrimination et la violence contre les femmes parce qu'elles sont des femmes contreviennent aux droits humains et ce sont donc des sujets prioritaires pour les nouvelles lois, qui touchent non seulement les femmes, mais aussi le fondement de la démocratie.
6. La nouvelle législation doit être régie par les paramètres de l'État laïque.
7. Les répercussions d'une vision dichotomique des normes, quand elle obéit à des politiques néolibérales, ont un impact direct sur le principe d'égalité et de nondiscrimination et sur le droit des femmes de vivre une vie libre de violence.
8. Il est essentiel de consacrer le droit à l'égalité substantive selon les dispositions de la CEDAW, et le droit de vivre une vie libre de violence selon les dispositions de la Convention de Belém Do Pará.
9. Les mesures spéciales, de type temporel, doivent être considérées comme un moyen pour obtenir l'égalité substantive, permettant aux femmes de vivre dans la dignité, dans le respect de leurs diversités.
10. De meilleures lois sont indispensables pour garantir les droits sexuels et reproductifs. 



L'exercice du pouvoir des femmes : perspective d'une expérience personnelle

Enoé Uranga,
DÉPUTÉE FÉDÉRALE
DU CONGRÈS DU MEXIQUE



- Sociologue spécialisée en Politiques publiques et droits de l'homme, diplômée en politique sociale et de sexes et en pratiques parlementaires au Mexique.
- Activiste pour les droits des femmes depuis les années 1980 et activiste du Mouvement LGBTTTI depuis 20 ans, au sein duquel elle a été élue pour plusieurs fonctions. Elle a reçu le prix du mérite Gay.
- Députée fédérale à la Chambre des députés (2009–2012).
- Secrétaire de la Commission des droits humains et de la Commission spéciale pour la famille, membre la Commission de justice du

Comité du Centre d'études pour le progrès des femmes et l'équité des sexes.

- Cofondatrice et dirigeante de l'organisation Diversité, équité sociale et démocratie (DESYDe), jusqu'à son élection comme députée fédérale.
- Ex-conseillère temporaire de l'ONU pour le SIDA (ONUSIDA); élue Principal en mai 2002 à Washington, D.C. pour le Latina Lesbian Leadership, de The Latinan/Lesbian, Gay, Bisexual & Transgender Organization. Elle est membre de l'International Network of Lesbian and Gays Officials (INLGO), réseau international regroupant les législatrices,

les législateurs et les autorités homosexuels du monde.

- Elle a prononcé un grand nombre de conférences et publié de nombreux articles sur la politique sociale, les droits humains, la laïcité, la vie citoyenne, la diversité sexuelle, les femmes et les sexes.
- Elle a réalisé des séminaires, des conférences, des cours, des formations et des ateliers sur la discrimination, les sexes, la diversité sexuelle, les droits humains, entre autres, dans les principales villes du Mexique et du monde, dans divers pays d'Amérique, d'Europe, d'Asie et d'Afrique.

Le partage et la comparaison de nos différentes expériences permettent de confirmer que, mis à part les particularités de nos histoires personnelles, les problèmes auxquels les femmes font face ne sont pas des incidents isolés, mais un **phénomène systémique**. Ils nous permettent aussi de mieux réagir aux obstacles et aux lacunes qui expliquent dans les différents États l'obstruction de nos droits politiques et de ceux de tous les autres.

On m'a invitée à décrire mon expérience personnelle de l'exercice du pouvoir. Je me dois de vous parler de mon expérience, car la marginalité caractérise la plus grande partie de ma carrière politique. N'allez pas imaginer que je vais nier avoir cherché et avoir lutté pour occuper des postes de pouvoir. En fait, j'avoue ne pas avoir peur d'exercer le pouvoir. Les questions que nous devons nous poser sont les suivantes : À quoi sert le pouvoir? Pourquoi voulons-nous le pouvoir? Que ferons-nous de ce pouvoir? Quelle interprétation les femmes donnent-elles de ce pouvoir politique? Comment définissons-nous le travail politique, non seulement par rapport à l'exercice qu'en font habituellement les hommes, mais entre nous-mêmes aussi.

La ruse pour légitimer l'exclusion

Le Mexique traverse depuis longtemps une crise croissante d'identité idéologique de ses partis politiques. La gauche, où j'évolue, connaît la pire des désarticulations et, sur différents fronts, elle perd malheureusement ses points de repère très facilement. Cette situation et ma conviction que les mouvements sociaux doivent faire attention pour ne pas devenir le

butin ou l'otage des intérêts électoraux des partis ont fait que, tout en continuant de croire au système des partis, je n'ai pas encore été membre de l'un d'eux. Les deux occasions où j'ai été députée ont été le résultat d'une alliance entre des mouvements sociaux et des partis politiques de gauche. Dans les deux cas, nous avons conclu un accord électoral, mais aussi, et surtout législatif pour ma candidature.

Le fait d'être députée indépendante m'a permis de concentrer mon attention sur le programme législatif. Autrement dit, selon moi, le programme législatif domine les partis et les intérêts du chef du moment.

Depuis la première séance de la présente session de la Chambre des députés, un débat médiatique national, car la première action a été de vouloir remplacer par des hommes les femmes élues en raison du quota de sexe. En effet, dans la plupart des partis, on demandait aux élues d'abandonner leur siège; elles étaient alors remplacées par des hommes. Tous les partis s'étaient entendus pour que cette « démarche » se fasse discrètement « afin de ne pas ternir la réputation de la Chambre ». Dans le groupe parlementaire auquel je me suis ralliée, on nous a informés de la décision de ne pas discuter du sujet; je m'y suis opposée. Immédiatement, j'ai cherché des alliées dans les autres partis : elles partageaient mon indignation, mais elles hésitaient au début, car elles disaient ne pas pouvoir intervenir puisque « l'accord était que la démarche devait se passer discrètement ». Quand je leur ai précisé que l'accord ne touchait pas et que le sujet serait sûrement débattu à la séance plénière de la Chambre, plusieurs députées m'ont

appuyée. Nous avons ainsi eu des débats sur le sujet et avons réussi à suspendre pendant des mois les substitutions. Nous n'avons pas réussi dans tous les cas à freiner la fraude et les mensonges, mais nous avons réussi à faire connaître le problème dans les médias. Nous avons obtenu une proposition de réforme de la loi pour éviter que cela se reproduise et nous avons empêché que le caucus du PRD, dont je fais partie, continue à pratiquer les substitutions.

Il a fallu faire intervenir le plus haut tribunal électoral pour faire reconnaître le fait que cette usurpation de nos sièges ne constitue un acte de violence contre la députée touchée, qui est obligée de démissionner, mais contre toutes les femmes, dans la mesure où la fonction de chacune est représentative, c'est-à-dire que nous exerçons nos fonctions dans les parlements non pas en notre nom, mais au nom de toutes les femmes et dans le cadre d'une politique d'autonomisation citoyenne.

Le mépris avec lequel les politiciens ont traité le sujet et la solidarité masculine envers les députés suppléants auxquels nous avons refusé de céder notre place confirment l'importance des quotas pour la participation des femmes. L'orientation historique de chaque pays, sa structure institutionnelle, sa dimension et ses règles parlementaires favorisent ou empêchent, autant que les processus électoraux, notre présence au sein des assemblées délibérantes. L'ingéniosité avec laquelle les partis s'efforcent de contourner la loi pour bafouer nos droits politiques — par exemple au moyen de mesures spéciales temporaires — fait qu'il a été si difficile de faire respecter les quotas.



« Un corps de femme n'est pas une sinécure »

Dans le cas de mon pays, il existe une vraie tromperie quant aux résultats qu'a apportés la démocratie en termes d'une plus grande égalité des personnes, surtout des femmes. Ces mensonges compliquent l'évolution de notre participation politique, surtout quand nous nous heurtons à un climat de violence et d'insécurité. Le respect des Objectifs du Millénaire dans ces conditions, soit une plus grande représentativité politique des femmes, est sérieusement mis en doute.

La législature fédérale actuelle au Mexique est composée à 74,2 % d'hommes et à 25,8 % de femmes, c'est-à-dire moins que le seuil de 30 % prescrit par la loi. Le seul parti où l'égalité existe est le plus petit (Convergencia), composé de huit parlementaires. Le second parti en importance au parlement, un parti de droite (Partido Acción Nacional), arrive en deuxième place avec seulement 33 % de femmes.

Le Parti de la révolution démocratique (PRD), troisième parti en importance et principal représentant de la gauche, a 29 % de femmes, ce qui enfreint la loi, sans compter l'incohérence évidente des documents produits par ce parti. Le parti qui compte le pourcentage le plus réduit de femmes, 19 %, est, paradoxalement, le parti le plus nombreux, soit le Partido Revolucionario Institucional.

Il est évident qu'il faut approfondir, au sein des partis, la formation politique centrée sur les femmes et renforcer les règles d'actions affirmatives pour empêcher les ruses fréquentes

consistant à faire élire des femmes pour ensuite les remplacer immédiatement par des hommes.

Il est sûr que des ruses de ce type existent ailleurs. Nous devons les combattre et exiger l'application réelle des quotas. Il est aussi nécessaire de valoriser les quotas et la sélection des candidates féminines pour occuper les postes de députés et d'administrateurs, puisque nous, les femmes, sommes différentes et que nous défendons d'autres intérêts identitaires. Il y a des décennies que les féministes signalent que « le corps de femme n'est pas une sinécure ». Pour ma part, je soutiens que fréquemment, dans le but pervers d'élargir ou de consolider leur pouvoir politique, les dirigeants des partis ont appris à utiliser leurs épouses, filles et maîtresses pour les installer dans des postes réservés aux femmes. Ils font d'elles des robots disciplinés qui suivent les directives de leur homme ou de leur père, selon les cas. Je ne prétends pas que les épouses, les filles ou les maîtresses de politiciens ne peuvent pas être aussi bonnes, sinon meilleures, politiciennes que ces dirigeants, mais le chemin du pouvoir ne leur est pas ouvert.

Un autre exemple : je suis allée à une activité sur le droit de la famille qui se déroulait à Jalisco, un état gouverné par l'un des hommes les plus conservateurs et les plus machos du pays. L'activité était organisée par la Chambre de députés et réunissait des spécialistes sur le sujet et des membres de la société civile. Nous voulions recevoir des opinions diverses sur les besoins des familles sur le plan juridique et, malheureusement, l'activité s'est transformée en croisade pour la défense de la famille selon le clergé catholique. Sont arrivées des

politiciennes, des militantes de la pudeur, qui ont toutes répété le même discours : « abstinence pour les jeunes, la place des femmes est au foyer, il faut donner naissance à tous les enfants dont Dieu fait grâce aux couples mariés », mais surtout, il faut s'opposer au droit des femmes à l'avortement et promouvoir l'exclusion et la discrimination envers les lesbiennes, les homosexuels et les transsexuels.

Ces politiciennes exercent leur pouvoir pour asservir les femmes. Ces adeptes du fondamentalisme nient nos droits. Elles sont allées à cette activité dans le but de ne pas écouter les autres, de saboter, d'insulter les femmes présentes pour revendiquer leurs droits et ceux de leurs familles, ces autres familles qui existent, qui sont légales reconnues, qui n'agissent pas contre le modèle promu par l'Église et qui exigent que l'on respecte le concept constitutionnel d'égalité devant la loi.

Le pouvoir exercé par ces femmes « contre le droit des femmes d'être maîtresses de leur corps et de leur vie » est au service d'un système qui opprime les femmes.

Il est fréquent dans la Chambre que, quand vient le moment de s'opposer à proposition qui vise à renforcer le droit des femmes au plaisir, à leur indépendance économique ou à leur corps, les partis de droite envoient les femmes de leur caucus aux barricades pour s'élever contre ces droits. Le rôle de ces politiciennes est donc clair, mais à quoi ce pouvoir sert-il en général aux femmes?

Il est important de souligner que ce ne sont pas toutes les politiciennes de droite qui se prêtent à se subterfuger et que

quelques-unes d'entre elles sont très intelligentes, bien instruites et que, même si nous avons des opinions différentes sur des aspects fondamentaux, je dois admettre qu'elles ont gagné leur siège sans devenir des instruments de propagande pour ces fondamentalismes.

Un incident qui a eu lieu pendant les élections intermédiaires récentes au Mexique éclaire cette analyse : l'un des leaders locaux de l'état d'Hidalgo, recherchant des appuis pour être candidat au poste de gouverneur, a présenté l'argument suivant : « Le pays et, dans ce cas particulier, l'état d'Hidalgo, n'est pas encore prêt à être gouverné par une femme. » Il a demandé aux membres de son parti s'ils aimeraient que ce soit leur femme qui commande à la maison. Leur réponse immédiate a été NON et jusqu'à présent, l'incident n'a pas été sanctionné par la commission électorale.

Évidemment, il est inutile de chercher quels seront les indicateurs, les facteurs ou les scénarios politiques qu'utilisera ce type d'homme pour déterminer que son pays est maintenant prêt à ce que les femmes accèdent aux postes où sont prises les décisions affectant leurs vies.

On dirait que dans notre culture politique particulière latino-américaine, la phallocratie suppose toujours que l'exercice du pouvoir dépend du fait que celui qui gouverne possède ou non certains attributs physiques propres à un sexe. Peu importe si, dans la région et ailleurs dans le monde, on a vu des présidentes ou des premières ministres dignes de reconnaissance pour leurs réussites ou que, comme c'est le cas dans mon

pays, sauf quelques rares exceptions, les hommes au pouvoir le font si mal. Le désastre social, les problèmes de sécurité et les aléas de l'économie sont des preuves indéniables de l'autoritarisme paternaliste et patriarcal qui a tellement retardé la consolidation des institutions démocratiques.

Les femmes et la politique, le milieu politique et les politiques publiques

Pour faciliter l'analyse, il faut établir une distinction entre la politique, le milieu politique et les politiques publiques. La première est un ensemble de pratiques, écrites ou tacites, qui permet le jeu quotidien et pragmatique entre des groupes d'intérêt, en général constitués en partis, et qui permet de continuer la guerre sans avoir recours à la violence. Ces groupes s'attachent ou déclarent s'attacher à des axes pragmatiques qui leur donnent une autoadhésion idéologique et qui contribuent à légitimer des positions au sein du discours social, habituellement divisés entre la gauche et la droite, bien qu'un supposé centre fréquemment flou tende à se dessiner.

Généralement, quand les femmes font leur entrée en politique, elles doivent choisir entre ces deux extrêmes. Celles qui choisissent la gauche ne s'assument pas toujours comme des féministes, même si elles supposent que, dans cet éventail d'actions, se trouvent les positions les plus progressistes et collectives. Celles qui choisissent la droite tendent plutôt à mettre l'accent dans la défense de l'individualité, mais sous un éclairage conservateur.

Une partie de l'héritage de la fin de la « guerre froide » est que ces tendances politiques se sont recoupées et maintenant les libéraux et conservateurs peuvent se réclamer de la gauche ou de la droite. Le féminisme, comme mouvement politique, est peu compris ni par la gauche ni par la droite, mais il ne sera sans doute jamais vu depuis des optiques conservatrices, puisque ses positions libertaires lui donnent un caractère résolument progressiste.

Les questions à se poser sont les suivantes : quelle est la distinction entre « progressiste » et « conservateur », et par rapport à quoi? Ce qui nous amène à notre deuxième définition, c'est-à-dire le milieu politique perçu comme ce qui est au-delà de la pratique quotidienne et conjoncturelle des agents inscrits dans la sphère publique, le milieu susceptible de délimiter ce qui peut être sujet d'analyse, de dispute ou de débat. On peut se demander jusqu'à quel point notre programme législatif est admis et accepté dans le milieu politique.

Le contenu de ce programme législatif (les droits sexuels et reproductifs, la nonviolence, le libre choix érotique et affectif, les emplois, la rémunération égale pour un travail égal, la sécurité et le droit à ne pas être harcelée, la santé...) est-il considéré comme prioritaire pour le développement de chaque pays ou région de la même manière que la politique financière, la défense nationale ou les télécommunications, par exemple?

Je crois qu'il faut relier davantage la question des droits sexuels et reproductifs au type de développement auquel nous aspirons. En guise d'exemple, je signale que le Mexique ne

respectera pas les Objectifs du Millénaire en matière de mortalité maternelle, parce que dans les régions les plus pauvres du pays, la norme appliquée est encore celle de l'Église : « il faut donner naissance à tous les enfants dont Dieu fait grâce », et ce, même s'ils meurent de faim ou que la mère meurt en couches.

Au-dessus du politique tourne toujours l'idée que c'est la chose publique, ce qui facilite la correspondance avec le monde masculin; pourtant, nous savons tous que le privé fait partie du politique étant donné que les rapports de pouvoir sont tissés là aussi et que chaque fois plus la fonctionnalité de la vie privée exige une plus importante intervention de l'État. Les sphères publiques et privées ne sont plus étrangères et indépendantes, toutes les deux sont du ressort du politique, mais il n'y a pas encore eu suffisamment d'accords dans la politique pour leur considération conjointe et intégrale.

J'insiste, il faut avoir des mécanismes solides garantissant d'amener au sein des parlements la diversité de demandes des femmes, ce qui est fondamental pour briser les inerties et les pratiques discriminatoires. Le préjugé institutionnalisé dans le système patriarcal empêche de valoriser que l'agenda de sexes contient une centralité transversale au reste du politique. Combien de fois les députées signalent-elles un problème ou présentent-elles une idée qui est ignoré jusqu'à ce qu'il soit repris par un homme? Quelle députée n'a pas déjà entendu le coordinateur du programme législatif utiliser des expressions qui sont un lieu commun au moment de laisser de côté les droits des femmes ou les causes des droits de la personne,

y compris ceux des dissidences sexuelles? « Maintenant, il y a des choses plus importantes » ou bien « Non, attends, tu ne vois pas que si nous présentons ce sujet, cela va nuire à un accord supérieur pour le bien du pays? », « Quand nous aurons surmonté cette crise, je t'appuierai, mais aujourd'hui n'est pas le bon moment. »

Le but du milieu politique est bien résumé dans la position inscrite dans la Plateforme d'Action de Beijing, qui indique que l'acceptation des femmes dans les postes où l'on prend les décisions a pour but de changer les priorités sociales, non seulement parce que de nouveaux sujets sont abordés, des sujets qui touchent directement les personnes dans leur quotidien, mais parce que l'on offre d'autres points de vue qui viennent élargir le regard et la portée des politiques publiques.

Finalement, je passe aux politiques publiques qui mettent en jeu différents secteurs. Même si l'on progresse dans l'institutionnalisation des sexes pour parvenir à une plus grande égalité entre les hommes et les femmes, bien des fois on ne dépasse pas la simple gestion. Ce qui est le plus préoccupant, c'est que les femmes sont toujours utilisées comme des moyens pour atteindre les objectifs sociaux ou économiques du gouvernement, au lieu d'être la cible de ces objectifs.

Il est évident que pour l'exercice d'une autre forme de pouvoir, le principal défi au XXI^e siècle, comme l'indique le titre de notre rencontre, est celui de la reconnaissance du milieu familial et sa place au centre du milieu politique. Il va sans dire qu'une bonne politicienne doit être une « superwoman » et mener trois



carrières de front ou elle doit mettre fin à sa vie affective au profit de sa carrière politique. On rapport peu de cas de couples hétérosexuels qui ont réévalué les responsabilités de chacun afin qu'elles soient distribuées en tenant compte de la charge de travail que chaque conjoint a dans la vie publique.

De là, le besoin de travailler dans les cadres normatifs et dans les politiques publiques qui conduisent à la transformation de la dynamique des rôles dans la sphère des familles hétérosexuelles, pour encourager les changements nécessaires pour une plus grande équité de la distribution des devoirs et des chances entre les hommes et les femmes.

Au sein des parlements, les commissions pour l'égalité des sexes sont toujours composées de députées et le budget adapté aux sexes reste en annexe du budget général. On sous-entend toujours que l'État peut fonctionner de toute façon, peu importe les types de familles auxquelles, ou que les entreprises peuvent avoir la même productivité malgré les conditions de travail liées à la protection sociale des travailleuses.

Dans le domaine des politiques publiques, il faudrait revoir le rôle des politiques économiques. Dans mon pays, par exemple, l'institution nationale des femmes chargée de mener à bien les politiques relatives aux sexes relève du Secrétariat des finances et du Trésor public et l'on penserait que cela démontre l'importance que le gouvernement attribue à la question. Pourtant, nous pensons que c'est une bonne manière de réorienter le travail, mais aussi de dissimuler que l'on fait quelque chose.

C'est là une intéressante bataille annuelle dans la Chambre de députés qu'il est important de mentionner, car elle établit une distinction dans la manière de légiférer des femmes. Quant au budget, il arrive très souvent que nous, les législatrices des différents caucus parlementaires, tentons d'élaborer une proposition différente de celle du gouvernement et de la défendre d'une seule voix. C'est de cette façon dont que nous avons progressé, petit à petit, dans le domaine des ressources.

Comme nous pouvons le voir, il ne s'agit pas seulement de travailler en politique, c'est-à-dire de transformer les pratiques et les ententes qui laissent place aux conflits et à la défense des intérêts, mais de participer à l'adoption d'un programme législatif qui sera jugé prioritaire par tous les acteurs politiques au moyen d'une nouvelle perspective à l'égard des programmes, de leurs buts, de leurs dépenses et de leurs résultats.

Je crois que le processus d'autonomisation que nous, les femmes, avons mené à bien, en politique et dans toutes les sphères de la vie humaine, a bousculé les fondements du pouvoir, ses intentions et ses interlocuteurs. C'est un voyage sans retour, heureusement, même si les conservateurs s'efforcent de maintenir un ordre établi symbolique et économique qui n'est plus opérationnel compte tenu du progrès des droits humains.

Je suis consciente des sérieuses difficultés que cette transformation entraîne, je sais que pour concrétiser les progrès dans le domaine législatif, il faut avoir des attentes claires et savoir négocier. Il est pertinent de signaler que le succès en

politique parlementaire dépend, en grande partie, du respect des accords que nous montrerons, nous femmes. Pourtant, personne ne peut être obligé à accepter des accords qu'un autre ou une autre prend en son nom et qui heurtent des principes et qui contreviennent aux conventions passées.

Dans mon cas, agir comme législatrice indépendante dans un milieu aussi attaché à la logique des partis politiques, plus préoccupés de suivre leurs propres inerties, je disais, agir n'est pas facile et c'est un désavantage particulièrement au sujet des ressources économiques, face aux députés qui représentent les différents groupes ou courants au sein des partis. Pourtant, cela est compensé par d'importants avantages comme celui de rendre plus facile le dialogue transversal avec les parties des différents groupes plus en rapport avec les positions des programmes citoyens. La liberté que l'on gagne oblige à renforcer le travail de conviction entre les législateurs quand on manque de la discipline appliquée des fractions au moment du vote. Notre force réside dans le fait que nos propositions ne sont pas des propositions des partis, mais des citoyens, nos arguments correspondent toujours à la demande et nous comptons sur l'appui d'organisations sociales pour réussir.

La mise en pratique de l'impensable

Mais en plus, et même si cela n'est pas modeste, nous avons aujourd'hui le prestige de réussites qui semblaient impossibles. Quand nous avons décidé pour la première fois de chercher un poste de représentation, nous l'avons fait comme une partie de la stratégie pour faire évoluer le mouvement LGBTTTI,

dont je fais partie, de l'activisme contestataire, vers un autre capable de progresser de manière proactive en quête de la reconnaissance de nos droits et au renforcement de notre citoyenneté. Parmi d'autres actions, nous avons conçu une proposition législative appelée *Loi sur la société conviviale* afin d'ouvrir le débat national sur la reconnaissance des couples homosexuels et sur le besoin pour les couples homosexuels de pouvoir compter sur une institution qui les protège. L'idée a été de centrer le concept sur le sujet de la reconnaissance de droits et que l'on comprenne que personne, même ceux au pouvoir, ne peut choisir à la place d'un autre être humain « celui ou celle qu'il devrait aimer ou avec lequel ou laquelle il devrait partager sa vie. »

C'était un moment au Mexique où les partis politiques ne prenaient pas position quant aux droits des personnes autres qu'hétérosexuelles. Il s'agissait de les obliger à prendre position. Bien sûr, nous voulions faire adopter le projet de loi, mais nous étions conscients que ce serait un travail de longue haleine. Pour nous, hommes et femmes, à ce moment-là, l'important, c'était de remporter le débat social. Quand nous avons présenté notre projet de loi, certains nos alliés naturels, les féministes, les intellectuels, nous ont prédit le pire échec et n'ont rien fait pour nous. Pour les politiciens traditionnels, le sujet était simplement inabordable et pour plusieurs analystes, c'était « une chose qui, dans un pays aussi catholique que le Mexique, ne serait pas viable ».

Nous avons cheminé différemment, le projet de loi a été soutenu par les organisations de la société civile, qui gravitent



autour du mouvement LGBTTTI, mais nous avons cherché en plus l'accord des militants progressistes de la société qui, à force de répéter sans cesse dans les médias les arguments et les témoignages, ont pu susciter dans les conversations et les milieux publics un changement de la vision sociale et de la pluralité politique.

Au moyen de l'Initiative des sociétés de cohabitation, nous avons travaillé d'arrache-pied dans les universités et un dialogue s'est ouvert au sujet des différents types de famille qui existent dans la société. Ce travail novateur a permis d'illustrer les liens qui unissent les couples homosexuels et de révéler la terrible homophobie qui, ouvertement ou tacitement, niait l'universalité des droits humains.

Cette stratégie a permis de mettre l'accent sur le fait qu'il s'agissait d'un débat laïque et juridique et c'est pourquoi nous n'avons pas réagi aux provocations du pouvoir, des groupes ecclésiastiques et conservateurs et que nous avons pu placer la discussion sur le plan des droits humains et la limiter à un débat entre citoyens.

Avec ce travail, on a fait comprendre plusieurs choses à la population. Premièrement, les familles qui forment la société sont très diverses et, même si cela semble de prime abord évident, ce fait n'avait pas été dit ni reconnu légalement auparavant. Deuxièmement, nous avons le droit constitutionnel de ne pas être victimes de discrimination. Troisièmement, la société est beaucoup plus consciente de sa diversité que ne le croyaient les partis politiques traditionnels et, fait très important, nous

avons obtenu des partis qu'ils prennent position et, finalement, malgré ce qu'il était écrit dans les documents de leurs partis, le PRD, le gouvernement du district fédéral et le chef du gouvernement Andrés Manuel López Obrador (AMLO) (tous de gauche) n'avaient pas l'intention de légiférer sur la question. Il a été remarquable d'obtenir l'opinion définition de plusieurs partis avant d'obtenir celle de nos présumés alliés.

Pendant mon mandat (2000-2003), nous avons réussi à progresser de manière remarquable en matière de lois contre la discrimination et de droits humains. Or nous avons dû attendre 7 ans, il a même fallu que le chef du gouvernement Andrés Manuel López Obrador (particulièrement opposé au projet de loi) se présente à la campagne présidentielle pour que l'on approuve la loi qui avait déjà, à l'époque, un large appui de la population de la capitale.

Le plus important de cette expérience a été que la société civile a fait fi des programmes des partis politiques eux-mêmes, qu'elle a favorisé une participation sociale considérable dans les débats législatifs et, surtout, qu'elle a obligé à revoir le concept de laïcité qui caractérise le Mexique. La société a changé. Nous avons tellement assiégé le parlement que nous avons atteint le niveau de transparence qui oblige les partis à abandonner leur position conservatrice. L'adoption des sociétés de cohabitation nous a permis d'avancer sur d'autres plans, comme la *Loi sur l'identité des personnes transsexuelles*.

Pendant que nous participons à cet événement, la Cour suprême de justice de mon pays s'est réunie pour décider de

manière définitive si les mariages sans discrimination seront une réalité au Mexique. Pour les cas de mariages de personnes homosexuelles, ils décident aujourd'hui si elles auront droit d'adopter un enfant, droit que les célibataires possèdent déjà, lorsqu'elles seront mariées. Je suis convaincue que la Cour suprême tranchera en notre faveur.

La Chambre des députés et différentes organisations ont maintenu une communication étroite avec les ministres, leur ont fourni des renseignements et des témoignages afin de les sensibiliser à l'urgence de donner aux enfants de couples homosexuels les droits qui, jusqu'à maintenant, leur sont refusés. Pour « le bien supérieur de l'enfant » et dans le respect de notre Constitution, les ministres protégeront les droits des enfants, garçons et filles, au sein des familles homosexuelles afin de garantir qu'ils sont bel et bien protégés par la loi.

Il y a dix ans, nous n'aurions jamais osé dire que, au milieu des fêtes pour notre bicentenaire, nous serions témoins d'un tel progrès sur le plan des droits de la personne.

Je n'oublie pas, même pas une seconde, le grand pouvoir des fondamentalistes ni les intérêts qui sont en jeu dans cette lutte pour nos droits. Le pouvoir de l'Église catholique dépend en grande partie de sa mainmise sur la vie des femmes. Les gouvernements et les partis politiques font toujours preuve d'un manque de volonté lorsque vient le temps de réformer les lois sur la violence contre les femmes, sur la traite de personnes, sur la discrimination, et de procéder à l'harmonisation des lois avec les instruments internationaux en matière des droits de la personne.

Nous avons donc proposé une réforme constitutionnelle pour qu'il soit explicite que l'État mexicain, en plus d'être une république représentative, démocratique et fédérale, est un État laïque. Ce caractère est central pour pouvoir exiger nos droits civils et il doit s'accompagner d'un travail en vue d'établir un meilleur cadre démocratique où nos droits politiques peuvent évoluer. Cette réforme constitutionnelle a déjà été approuvée par la Chambre et attend que le Sénat l'approuve également. Une autre réforme qui élève au rang de texte constitutionnel les traités internationaux et les droits humains et qui protège davantage la diversité se retrouve dans la même situation. Toutes ces initiatives peuvent compter sur un fort appui, actif, des organisations pour les droits humains, les femmes et la diversité sexuelle. Il existe déjà un projet de rapport de la présentation que nous avons faite pour donner la sécurité sociale aux couples homosexuels et je sais que ce projet deviendra une loi cette année, car le cheminement démocratique du continent dépend de la création de fondements pour le développement social inclusif.

En guise de corollaire

Mes parents sont de la génération des années 1960, des activistes sociaux, des guérilleros, des victimes de torture, des prisonniers politiques et l'un d'eux est exilé. Je suis très consciente de mon histoire. Le mouvement LGBTTTI au Mexique a fêté ses 32 ans, le féminisme, ses 40 ans. Toute ma vie, j'ai fait de la politique et je sais que, pour quelqu'un qui évolue dans le même milieu politique que moi, le caractère éphémère du pouvoir doit aussi être très clair. Je suis une politicienne respectée, mais



malcommode pour mes partisans et pour les autres hommes et femmes. En ce qui concerne cette législature, je vais à contre-courant. Chaque jour qui s'écoule est un jour de moins dans mon mandat et il me reste beaucoup à faire.

Nous sommes dans ce nouveau siècle face à un changement des manières de concevoir le pouvoir. Maintenant, les citoyens exigent des buts concrets, veulent savoir à quoi sert ce pouvoir légitimement assumé par la voie démocratique et si ce pouvoir vise à produire des avantages pour la vie quotidienne et concrète des personnes, sans discrimination, dans le respect des différences et l'inclusion.

L'égalité est constatée dans les politiques publiques concrètes, dans les lois, dans les parlements, dans les médias, dans l'économie, dans l'exercice du pouvoir. Elle se vit au quotidien, dans les rues et à la maison, sinon elle n'est pas réelle. Quand nous renforçons les droits citoyens des femmes, nous apportons une autre qualité à la démocratie, nous lui attribuons un sens et je ne parle pas seulement de la démocratie représentative, mais de la démocratie participative, parce que la politique et le milieu politique sont des symboles et qu'il doit y avoir une cohérence entre les sphères publique et privée. ♀

L'apparition des demandes sociales liées à la diversité des identités implique le besoin de nouveaux paradigmes sur lesquels la démocratie puisse s'appuyer. Pour pouvoir parler de démocratie au sens plein du terme, il faut non seulement garantir le droit au vote, le multipartisme et des élections durables, mais aussi une représentation du peuple tout entier qui comprenne tout particulièrement la voix des femmes. C'est pourquoi il faut comprendre la parité comme un droit assurant la représentativité collective.

La participation des femmes en politique reste limitée. Même si leur représentation au sein du parlement s'est accrue au cours de la dernière décennie, la parité entre les sexes, dans la prise des décisions en politique et dans tous les autres domaines, est loin d'être une réalité. Les relations sont toujours difficiles entre nous, femmes, et le pouvoir. Bien que nous ayons obtenu la reconnaissance de la plupart de nos droits en tant que citoyennes, l'accès aux fonctions où s'exerce le pouvoir est, aujourd'hui encore, un combat à livrer.

Sur la représentation proportionnelle des sexes, la classe politique doit assumer cette responsabilité. Une classe dirigeante représentative et responsable joue son rôle d'intermédiaire et de transmetteur des demandes de la société et répond pour ses actions devant cette société. La représentation démocratique suppose que la classe politique reflète les caractéristiques politiques, sociologiques et culturelles de la société qui lui donne son mandat. Nous ne pouvons pas parler de démocratie réelle et effective si le système politique guatémaltèque ne relève pas le défi d'assurer que les femmes, dans toute leur diversité, y



Otilia Lux de Cotti,
DÉPUTÉE DU PARLEMENT DU GUATEMALA

L'expérience politique du point de vue de la diversité ethnique

- Politicienne guatémaltèque qui a lutté sans répit dans les domaines social et politique pour la défense des droits des peuples indigènes.
- Membre de la Commission pour l'éclaircissement historique, chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme pendant la guerre civile qui a duré 30 ans en Amérique centrale.
- 2002 : ministre de la Culture et des Sports sous le gouvernement d'Alfonso Portillo.
- 2004–2007 : membre de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones et membre de la Direction de l'UNESCO.
- Gagnante de la quinzième édition du prix Bartolomé de las Casas 2005 pour son « Leadership permanent dans son engagement pour la défense des droits humains des peuples indigènes », octroyé par le Secrétariat de l'État espagnol à la Coopération internationale.
- Septembre 2007 : élue députée nationale pour le Parti Encuentro por Guatemala; dans cette fonction, elle a soutenu l'adoption de la Loi contre le féminicide en avril 2008.
- 2008 : désignée officier de l'Ordre national de la Légion d'honneur par le gouvernement de la République française.
- Baccalauréat en administration de l'éducation, éducatrice et pédagogue.
- Défenseuse du patrimoine culturel maya.
- Activiste pour le respect des droits humains de la femme indigène.
- Conférencière à de nombreux séminaires et réunions consacrés aux droits des peuples indigènes et de la femme, à la participation des femmes, aux droits humains et aux sexes.
- Auteure de diverses publications sur ces thèmes.



soient représentées et qu'elles participent aux processus de prise de décisions depuis le moment où celles-ci sont définies jusqu'à leur mise en application.

Les femmes guatémaltèques ont été traditionnellement exclues des processus de prise de décisions et n'ont eu, de ce fait, qu'un accès restreint aux charges d'élection et de désignation publique des différents domaines de l'activité sociale, économique, politique et culturelle de notre pays. Les charges d'élection ou de désignation sont et ont été exercés, quasi exclusivement, par les hommes, ce qui a limité le progrès et l'autonomisation des femmes. Leur accès restreint aux différentes sphères du pouvoir limite les possibilités de transformation et de démocratisation du pouvoir et, de ce fait, réduit de manière significative leur capacité d'influence dans les décisions liées aux affaires publiques.

La participation politique des femmes est l'une des meilleures possibilités d'exercice de la démocratie. Et la participation politique des femmes indigènes est acte d'héroïsme authentique : si le chemin jusqu'au parlement est difficile pour toute femme, ce chemin est une odyssée pour nous, femmes indigènes, car nous sommes obligées de surmonter davantage d'obstacles culturels, économiques et sociaux.

La limitation de la participation des femmes indigènes aux instances de décision

- **Le système des partis** : les partis politiques ont encore une vision masculinisée; l'exclusion des femmes empêche

leur démocratisation et décourage les femmes de participer à leur activité.

- **Des ressources économiques limitées** : il s'agit d'un problème qui est toujours lié à la nature antidémocratique du financement de l'activité politique.
- **Des journées de travail doubles ou même triples** : elles empêchent d'assumer des responsabilités plus vastes nécessitant une disponibilité accrue.
- **La féminisation de la pauvreté** : elle ne permet pas l'accès des femmes à leur indépendance, à leur autonomie et à la participation à la prise de décisions collectives.
- **La violation de leurs droits civils et politiques** se produit souvent à cause de l'inexistence de leur inscription aux registres publics d'état civil ou de leur documentation personnelle, ce qui viole même leur droit à l'identité.

Les défis à relever pour parvenir à l'équité entre les ethnies et entre les sexes dans le domaine politique

- Parvenir à balancer l'équité entre les sexes avec une vision démocratique s'appuyant sur l'égalité sociale. Participer activement à la vie politique et ne pas occuper de sièges au parlement ni de postes publics sans y laisser de trace.
- Formuler et adopter des politiques publiques renforçant la position des femmes indigènes, transformant la société et reconnaissant la pluralité des cultures et des ethnies.
- Accroître la participation des femmes, comme candidates et comme électrices.

- Encourager l'application de quotas en vue de stimuler l'inclusion des femmes dans la prise des décisions publiques, et ce, pour les raisons suivantes :
 - Nous, femmes, représentons la moitié de la population et notre sousreprésentation lèse la légitimité des institutions démocratiques.
 - Nous avons des intérêts particuliers, liés à notre sexe, qui ne peuvent avoir d'autre représentation politique que la nôtre. Quant à la question indigène, seules les femmes indigènes peuvent exprimer et représenter leurs droits spécifiques.
 - D'autre part, l'argument de la différence met l'accent sur le fait que nous avons, comme femmes, un vécu et des qualités distinctives, qui doivent être intégrées à la vie politique.

- Les perspectives des modèles de rôles signalent que les femmes parvenant à agir dans la politique institutionnelle pourraient contribuer à l'affaiblissement des préjugés sexistes et encourager d'autres femmes à les imiter.

Réformer la Loi sur les élections et les partis politiques, afin de briser l'hégémonie de certains secteurs du pouvoir.

- Former des cadres politiques de femmes mayas, capables de présenter une alternative politique fondée sur les principes et les valeurs de l'équité, de la complémentarité et de l'harmonie, ce qui permettra aussi bien aux femmes qu'aux hommes d'être des cocréatrices et des cocréateurs d'une **démocratie interculturelle**. 

La participation politique des femmes inuites du NUNAVUT, Canada

Aluki Rojas,

REPRÉSENTANTE DE LA NATION DU NUNAVUT (CANADA)



- Actuellement vice-ministre des Affaires intergouvernementales au sein du gouvernement du Nunavut, au Canada.
- 2004 à 2007 : directrice des politiques et de la planification pour une organisation inuite, pour le ministère de la Culture, des Langues, du Troisième Âge et de la Jeunesse; vice-ministre du ministère des Ressources humaines et de l'Environnement du Nunavut.
- Militante active pour la défense des organisations inuites : instructrice à l'Institut Nunavut à Ottawa.
- Directrice de projets sur le thème du Syndrome léthal d'alcoolisme et de l'Unité de santé des femmes à Pauktuutit, de l'Association inuite des femmes.
- Collaboratrice de la Confédération des nationalités indigènes de l'Équateur-CONAIE, à Quito, par l'intermédiaire du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique de Montréal.
- Baccalauréat et maîtrise de l'Université Trent en Ontario.
- Elle parle trois langues.

Le peuple ancestral du Nunavut

Le processus de revendication territoriale le plus important de l'histoire du Canada a eu lieu par la création en 1999 du Nunavut, signifiant « notre terre », qui a été conçu comme la patrie des Inuits du Canada et qui est reconnu comme le territoire le plus jeune du pays. Au Canada, les Inuits sont représentés par l'organisation nationale « Tapiriit Kanatami », dirigée à l'heure actuelle par une femme : Mary Simon. Le Nunavut est situé au nord-est du pays et il occupe un cinquième du territoire canadien. Sa population est formée en majorité de peuples inuits, dont la langue est l'inuktitut ou l'inuinnaqutun. Les 26 petites communautés existantes sont situées, pour la plupart, dans les zones côtières.

Les femmes et les mineurs composent pratiquement 70 % de la population du Nunavut; 39 % d'entre eux ont moins de 15 ans, ce qui en fait le groupe le plus jeune du Canada.

Le peuple inuit, aux racines nomades, a constitué des communautés sédentaires par le changement des modalités de production et il a modifié son style de vie ainsi que ses structures sociales, où chaque personne a un rôle défini. La tradition a fait de l'espace domestique le lieu naturel des femmes tandis que l'espace public a été réservé aux hommes. Ce sont les femmes qui prennent les décisions dans le ménage, pour tout ce qui concerne l'éducation des filles et des garçons, la préparation des repas et des vêtements. Pour leur part, les hommes s'occupent de tâches telles que la chasse et autres qui se déroulent hors de la maison. La division sexuelle du travail permettait de

subvenir aux besoins de survie mutuels : les femmes confectionnaient des vêtements chauds pour éviter aux hommes de mourir à cause des températures extrêmes; les hommes fournissaient la nourriture pour la subsistance de leurs familles.

Les changements survenus dans le style de vie du peuple du Nunavut ont entraîné la naissance d'une nouvelle signification des modèles socioculturels, en particulier pour les hommes, tandis que les rôles attribués aux femmes se sont maintenus sans modification : elles devaient continuer à assurer le bon déroulement de la vie quotidienne au foyer alors que les hommes pouvaient, grâce aux progrès du marché, acquérir les éléments nécessaires à la subsistance de la famille par leur incorporation au marché du travail, sans avoir à aller à la chasse ou à la pêche.

Malgré cette contradiction, les femmes ont pu aussi bénéficier des changements sociaux et elles ont pu accéder à l'éducation et au marché du travail; d'après les données statistiques, 80 % des étudiants sont des femmes. Le taux de scolarisation des deux sexes est, cependant, plus faible que celui du reste du pays.

La situation actuelle

Bien que la nation du Nunavut ait à l'heure actuelle la plus faible représentation féminine dans les assemblées législatives provinciales et territoriales, il y a deux femmes à l'Assemblée législative; l'une d'elles a accédé au poste le plus important de notre territoire et est aussi l'autorité à l'Assemblée : c'est la seule femme à avoir occupé ce poste au Canada. Notre

deuxième représentante est la ministre fédérale de la Santé actuelle, Leona Aglukkaq, une Inuk, membre du parlement du Nunavut. Elle a remplacé Nancy Karetak-Lindell, membre du parlement représentant la nation du Nunavut.

Le consensus revêt une importance majeure dans la tradition inuite, ce qui est clairement reflété dans le parlement du Nunavut. Avant la création du Nunavut, le Comité formé dans ce but avait suggéré que la première Assemblée législative pourrait être paritaire, c'est-à-dire, que chaque circonscription électorale devrait être représentée par une femme et par un homme. Malheureusement, cette proposition a été rejetée par la population du Nunavut en 1997, par un référendum où le « non » l'a emporté sur le « oui » (57 % contre 43 %). La majorité de la population avait décidé d'élire seulement selon les mérites de chacun et non pas sur la base des politiques gouvernementales visant l'action positive.

Fortes et puissantes, les Inuites sont nombreuses comme représentantes aux échelles locale et nationale :

- Sheila Watt-Cloutier s'occupe de dénoncer le réchauffement mondial et le changement climatique. Elle a été déléguée pour la Conférence inuite circumpolaire pendant plusieurs années et a obtenu une nomination pour le prix Nobel de la Paix
- Mary Simon, qui préside l'Organisation nationale inuite « Tapiriit Kanatami », dont les présidentes précédentes ont été Rosemarie Kuptana et Okalik Egeesiak, toutes les deux de la nation inuite



- Okalik Eegeesiak, présidente de l'Association inuite Qikiqtani, qui représente la région inuite Qikiqtaaluk, une des trois régions du Nunavut
- Edna Elias, ministre actuelle du Nunavut, qui a remplacé Ann Hanson
- Alexina Kublu, ministre des langues
- Elisapee Sheutiapik, mairesse d'Iqaluit, capitale du Nunavut, et présidente de l'Association des femmes inuites de Pauktuutit

L'avenir

Ce que je viens de mentionner m'autorise à affirmer que les femmes inuites qui poursuivent une carrière politique sont promises à un avenir brillant.

Le gouvernement du Nunavut reconnaît l'importance que revêt pour la femme le fait d'obtenir une participation pleine et égalitaire dans le domaine de la politique, afin de garantir que la voix des femmes sera écoutée, aussi bien en ce qui concerne les politiques publiques que les lois et la planification. Il reconnaît,

en plus, le besoin de mettre en œuvre des programmes et des plans spéciaux pour développer le leadership des femmes et promouvoir leur participation.

En 2008 et 2009, le gouvernement du Nunavut a organisé des ateliers électoraux en collaboration avec le Conseil des femmes, afin de promouvoir leur participation aux élections d'Iqaluit. Le matériel de promotion utilisé à l'occasion a été ensuite employé dans d'autres communautés. Avant d'être élue comme l'autorité suprême, Eva Ariak avait participé à ces ateliers et quatre participantes de l'atelier 2009 ont travaillé pour les élections et ont été élues au conseil municipal.

À l'heure actuelle, le gouvernement du Nunavut prépare un concours sur le leadership des femmes du Nunavut dont le titre est « Arnait Nipingit » et dont le but est de soutenir et de renforcer l'autonomisation des chefs féminins. Pour ce faire, il compte sur la collaboration du Conseil des femmes Qullit, de l'Association du Nunavut Tunngavik et Qikiqtani Inuit, du Collège Nunavut Arctic, d'organisations de femmes du Nunavut et des autorités fédérales. 📌

Histoire de l'oppression des femmes

Emancipatory feminism has focused on analyzing the uniqueness of women's oppression as a result of the loss of freedom and their confinement to the private sphere, with defeats in the political-legal field.

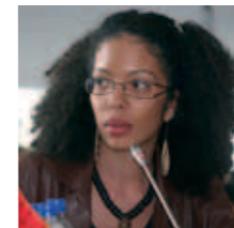
Le féminisme d'émancipation s'est consacré à l'analyse de la spécificité de l'oppression des femmes par suite de la perte de la liberté et de l'enfermement dans la sphère privée, marqué aussi par des défaites dans les domaines politique et juridique; ce processus est intimement lié à la naissance de la notion de propriété privée, ce qui a fait des femmes une propriété des hommes.

La conquête du vote féminin au Brésil, en 1932, renvoie à une lutte constante commencée avant la Proclamation de la République en 1889 :

- En 1910 a lieu la création du Parti républicain féminin.
- En 1922, la création de la *Federação Brasileira pelo Progresso Feminino* cherche à dénoncer *la citoyenneté incomplète des Brésiliennes*.
- En 1932, le Code électoral approuve le vote féminin, mais ce n'est que dans la Constitution de 1946 que le caractère pleinement obligatoire du vote féminin est établi, sans aucune restriction.

Les droits des femmes

L'Organisation des Nations Unies (ONU) déclare la période comprise entre 1975 et 1985 comme la Décennie de la femme, dont



Angela Guimaraes,
BRÉSILIENNE DESCENDANTE D'AFRICAINS

Political Experience as an Afro-descendant Woman

- Diplômée en sciences sociales de l'Université fédérale de Bahia, spécialisation en histoire sociale et en culture afro-brésilienne à l'Université métropolitaine.
- Activiste du mouvement étudiant, où elle a commencé son activité militante.
- Directrice, à deux reprises, du Centre académique des sciences sociales de l'Université fédérale de Bahia.
- Coordinatrice générale du Directoire central des étudiants de l'Université.
- 2003 : coordinatrice de la Réunion des sciences sociales du Nord et du Nord-Est sur le développement des sciences sociales en Amérique latine.
- 2003–2004 : conseillère du Conseil municipal d'El Salvador, Bahia.
- 2004–2007 : gestionnaire des politiques publiques pour les femmes, la jeunesse et la promotion de l'égalité raciale du Département d'actions pour la réparation sociale de San Sebastián del Passé de Bahia. Pendant cette période, des conférences ont eu lieu sur l'autonomisation et sur la participation des femmes au pouvoir.
- Participante active à la campagne « 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes ».
- Depuis 2007, elle est conseillère titulaire du Conseil national des jeunes, pour les jeunes noires et pour les politiques publiques de la Commission des femmes jeunes.
- Depuis 2009, elle représente la société civile au sein du Conseil étatique pour les jeunes. Elle a fait partie du groupe des coordinatrices et des secrétaires rapporteuses de la Conférence étatique des jeunes de Bahia et de la Première Conférence nationale des jeunes. Elle a une longue expérience du monitoring et du suivi des politiques publiques, et elle a publié plusieurs ouvrages sur les thèmes mentionnés.



le premier événement marquant est la Conférence mondiale des femmes réalisée au Mexique; il y a ensuite celle de Copenhague en 1980 et, enfin, la 3e Conférence des femmes à Nairobi.

En 1979, la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) est approuvée. En 1993, lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne, les organisations et les ONG de femmes se mobilisent pour déclarer l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme en vue d'y inclure les femmes. Les droits de l'homme sont conçus dans la perspective historique de la citoyenneté et de l'équité, dans un contexte politique exigeant la séparation entre l'État et l'Église.

C'est dans ce scénario de conquête des droits et de présentation des dénonciations que l'ONU promeut les conférences suivantes : celles de Rio de Janeiro en 1992, du Caire en 1994, de Beijing en 1995, de Copenhague en 1995 et de Durban en 2001. Chacune de ces conférences fait état des différentes problématiques auxquelles les femmes sont confrontées et de leurs revendications face à l'opinion publique mondiale. La prise de conscience mondiale devient plus forte en ce qui concerne le besoin de changements et l'établissement de mesures législatives, judiciaires et de politiques publiques contribuant à garantir le respect et l'exercice des droits humains fondamentaux de toutes les femmes et la conquête d'une citoyenneté pleine pour toutes.

Panorama en Amérique latine

Une corrélation existe, incontestablement, entre le contexte politique général et les droits politiques des femmes : ce n'est

que dans une ambiance démocratique qu'il est possible de concevoir une législation garantissant leurs droits.

Dans les années 1970, le mouvement féministe se développe en Europe et en Amérique du Nord; cependant, au Brésil et dans nombre de pays d'Amérique latine, les dictatures militaires sévissent et il est impossible de penser à un progrès en matière de droits. Au cours des années 1980, le Brésil voit le renforcement du mouvement *Diretas Já, qui est une transition vers un modèle démocratique; en 1987, le mouvement des femmes exerce une forte pression pendant l'Assemblée nationale constituante et réussit à faire garantir des conquêtes fondamentales dans la Constitution fédérale de 1988.*

Les années 1990 sont une période d'essor du néolibéralisme sur tout le continent : plusieurs droits pour lesquels les femmes s'étaient battues, en particulier dans le domaine du travail, ne sont plus respectés. À l'aube du troisième millénaire, le débat s'intensifie autour des thèmes de la violence domestique, de la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs ainsi que de la diversité sexuelle, en tant que « nouveaux » droits de l'homme.

Constitution du Brésil de 1998

En 1987, Brasilia a accueilli des centaines de femmes-chefs qui ont solennellement remis la Charte des femmes au président de l'Assemblée nationale constituante ainsi qu'aux représentants de plusieurs partis. Ce document, très important, contenait dans son texte diverses revendications qui étaient le produit d'une décennie historique d'action politique des femmes dans les différentes sphères de la vie sociale.

La décennie précédente a vu naître un mouvement pour la démocratisation, pour les droits et pour l'équité pour les femmes et contre le patriarcat et le racisme. C'est que l'inégalité persiste toujours au Brésil et elle est encore plus évidente entre les hommes et les femmes lorsqu'il s'agit de l'accès au pouvoir. De tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, c'est le Brésil qui présente le plus fort déséquilibre à cet égard : « *Les femmes n'occupent que 8,9 % des sièges de députées fédérales et de sénateurs/sénatrices.* »

Bilan d'une décennie : 2000-2010

En 2002 a eu lieu la Première Conférence nationale des femmes brésiliennes, où une Plateforme politique féministe a été approuvée pour guider le mouvement et pour influencer les élections générales de 2002 (la présidence, les gouvernements provinciaux, le sénat fédéral, les parlements provinciaux et fédéral). Ses principales réussites ont été les suivantes :

- réformes législatives pour parvenir à une participation féminine égale à 50 %;
- assurer des ressources pour la formation des femmes dans les partis politiques;
- renforcer la démocratie participative grâce à l'élargissement des mécanismes d'accès au pouvoir, sans égard au sexe, à la race et à l'ethnie;
- renforcer les mouvements organisés de la société civile et la participation des femmes aux postes de prise de décisions politiques;
- créer des lieux permettant aux jeunes filles et aux jeunes

femmes de discuter des spécificités liées aux conditions de leur génération;

- créer le Secrétariat spécial des politiques pour les femmes avec la hiérarchie d'un ministère, responsable de l'élaboration et de la mise en pratique des politiques publiques pour les femmes;
- réaliser deux conférences nationales sur la politique pour les femmes, avec une forte participation des mouvements populaires et féminins;
- adopter la *Loi Maria da Penha* (11.340/2006) contre la violence familiale exercée contre les femmes; exigence incluse dans la *Loi sur les quotas* de 30 % de présence de candidates des partis, quotas que les partis sont maintenant tenus de remplir et non seulement de réserver, comme c'était le cas auparavant;
- les femmes sont les principales bénéficiaires de la plupart des programmes sociaux du gouvernement actuel, à savoir : *Bolsa-familia, Minha Casa, minha vida.*

Quels buts poursuit la lutte des femmes parlementaires au Brésil?

Éducation — Lutte pour l'installation de crèches, l'amélioration de la qualité de l'éducation publique élémentaire, l'élargissement de l'enseignement moyen technique public et de l'enseignement public au niveau supérieur, l'élargissement du salaire minimum, l'amélioration des conditions de travail des professeurs femmes et hommes, le financement de l'éducation publique.
Santé — Soins et services de santé pour la femme (droits sexuels et reproductifs) et renforcement du système unique de santé (SUS).

Droits pour les groupes historiquement exclus de la citoyenneté à part entière — Population noire (quotas dans les universités, politique de santé de la population noire, statut d'égalité raciale, politiques pour les communautés rémanentes des Quilombos, population indigène (démarcation des terres originaires, santé indigène, éducation indigène), LGBTs (union civile, criminalisation de l'homophobie, plan national de lutte contre l'homophobie), jeunesse (plan national et statut des droits de la jeunesse).

Les femmes ont aussi établi de vastes alliances avec des secteurs sociaux pour l'approbation d'instruments législatifs garantissant les droits sociaux et citoyens pour la majorité de la population, tels que le plan municipal d'éducation, le plan municipal d'incitation à l'usage du livre et à la culture de la lecture qui a rassemblé des professeurs, femmes et hommes, des étudiants, des maisons d'édition, des représentants des associations de libraires et des représentants des pouvoirs publics, entre autres.

Elles ont récupéré des dates, des événements historiques et des personnalités qui avaient été traditionnellement ignorés : *Loi 21 de Janeiro*, journée municipale et nationale de la lutte contre l'intolérance religieuse, hommage aux religieuses et religieux d'origine africaine et aux intellectuels femmes et hommes non reconnus ainsi qu'aux organisations populaires non alignées avec le système.

Elles rendent hommage à des personnalités noires qui n'ont jamais été reconnues par le parlement comme *Zumbi dos*

Palmares et *Maria Quitéria*. Elles accompagnent et surveillent la mise en application d'importantes lois destinées aux femmes, comme la *Loi Maria da Penha*; elles ont contribué à l'instauration des *Casas Abrigo* (Maisons refuges) et du programme pour la protection des victimes et de leurs familles, ainsi qu'à la défense des réformes apportées au code pénal qui criminalisait l'adultère; elles ont mis en œuvre la déburocratisation du divorce, défendent la décriminalisation de l'avortement comme une décision autonome des femmes sur leurs corps et elles ont aussi proposé la prolongation du congé de maternité pour le porter à six mois.

Défis à relever pour ce processus électoral

Le défi le plus important concerne le respect de la Loi 12.034/2009, plus spécifiquement quant à la modification de l'article 10 de la Loi 9.504/1997, qui établit ce qui suit : « chaque parti ou chaque coalition complètera un minimum de 30 % et un maximum de 70 % pour les candidatures de chaque sexe. »

Malheureusement, selon les données publiées par le Tribunal suprême électoral, nous avons constaté que la plupart des partis politiques n'ont pas respecté les proportions imposées par la loi lors des élections de cette année. La moyenne nationale des candidatures du sexe féminin représente beaucoup moins que le minimum de 30 % et elle atteint, en moyenne, un maximum de 21 %¹.

Il faut procéder urgemment à l'approbation d'une réforme politique garantissant le financement public pour la mise en

application de la *Loi sur les quotas*, et ce, en vue d'obtenir la parité des candidatures au moyen d'une liste fermée où les femmes alterneront avec les hommes, le financement au moyen des fonds de chaque parti et la sanction à appliquer aux partis qui ne respectent pas la loi.

Le Deuxième Plan national des politiques pour les femmes, résultat des deux premières conférences nationales des politiques pour les femmes

Égalité et respect de la diversité — La promotion de l'égalité doit tenir compte de la diversité culturelle, ethnique et raciale, entre autres. Cette promotion nécessite une lutte contre les inégalités de toutes sortes, au moyen de politiques d'action positive et de considération des expériences des femmes dans la formulation, la mise en application, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

Équité — L'accès de toutes les personnes aux droits universels doit être garanti au moyen d'actions à caractère universel, mais aussi d'actions spécifiques et d'actions positives concernant des groupes qui ont été historiquement victimes de discrimination. Il s'agit de traiter de manière différenciée ceux qui sont différents, mais en respectant la notion de justice sociale, afin de reconnaître les besoins propres aux divers groupes de femmes.

Autonomie des femmes — Il faut assurer aux femmes le pouvoir de décision sur leurs vies et sur leurs corps, ainsi que les conditions pour exercer une influence sur les événements de leur communauté et de leur pays, afin de rompre avec la tradition historique liée aux cycles et aux lieux de dépendance, d'exploitation et de subordination.

Laïcité de l'État — Les politiques publiques d'État doivent être formulées et mises en application indépendamment des confessions, de telle manière que soient effectivement assurés les droits consacrés dans la Constitution fédérale et dans les divers instruments internationaux signés et ratifiés par l'État brésilien, comme mesure de protection des droits humains des femmes et des filles.

Universalité des politiques — Elles doivent être intégralement respectées pour garantir aux femmes l'accès aux droits sociaux, politiques, économiques, culturels et environnementaux. Le principe d'universalité doit se traduire par des politiques permanentes dans les trois domaines gouvernementaux : des politiques qui devront être caractérisées par l'indivisibilité, l'intégralité et le caractère intersectoriel des droits ainsi que par une action positive, perçue comme une transition nécessaire vers l'égalité et vers l'équité effectives des sexes, des races et des ethnies.

Justice sociale — Elle implique la reconnaissance du besoin de redistribution des ressources et des richesses produites par la société et la recherche d'une solution à l'inégalité sociale qui touche les femmes.

Transparence des actes publics — Il faut garantir le respect des principes de l'administration publique : légalité, publicité et efficacité, accompagnées de la transparence dans les actes publics et du contrôle social.

Participation et contrôle social — Il faut garantir le débat et la participation des femmes à la formulation, à la mise en application, à l'évaluation et au contrôle social des politiques publiques. ♀

¹ Le Parti communiste du Brésil (PCdoB) est le parti le plus ancien du Brésil et le seul à avoir réalisé, en 2006, une Conférence nationale sur les femmes ainsi qu'à avoir établi dans son statut le caractère obligatoire d'une participation de 30 % de candidates femmes et à avoir alloué 5 % des fonds du parti au financement de ces candidates.

Démocratie des sexes : progrès et obstacles

Anunziatta Valdez,
EX-DÉPUTÉE DE L'ÉQUATEUR ET
MARRAINE DE LA LOI SUR LES QUOTAS



- Avocate diplômée de l'Université étatique de Guayaquil.
- Éditorialiste du journal El Universo.
- Rédactrice de plusieurs journaux et revues, conférencière de calibre national et international.
- Ex-présidente et fondatrice de la Société équatorienne pour la prévention de la violence contre les mineurs (SEPREMAN), du Comité équatorien de coopération avec le Comité interaméricain de l'OEA, section Guayas (CECIM-Guayas) et de la Fondation María Guare. Elle a établi plusieurs

- Centres de prévention et d'accueil pour les victimes de violence familiale à Guayaquil, dans les quartiers de Durán, de Santa Elena et de Daule.
- En sa qualité de présidente de la Fondation María Guare, elle a proposé au gouvernement national la création des commissariats des femmes en Équateur.
- 1998–2002 : députée de la province du Guayas, présidente de la Commission de la femme, de l'enfant, de la jeunesse et de la famille, députée du parlement andin.
- Elle a lancé et soutenu

- des processus concertés pour l'adoption du Code de l'enfance et de l'adolescence, pour la Loi sur la jeunesse et pour la Loi sur les quotas.
- Elle a encouragé, soutenu et obtenu l'accès des femmes au grade d'officier des forces armées et des services, aux trois forces armées, à la Police nationale et à la Commission de la circulation routière de Guayas.
- Actuellement, elle est vice-directrice régionale de la Corporation participation citoyenne et membre de l'Observatoire de politique fiscale.

Le quota et la parité en Équateur

Je commencerai par établir quelques postulats de ce qu'il est convenu d'appeler la « démocratie des sexes » posant une « démocratisation de la démocratie » : elle propose une organisation sociale basée sur l'équité entre ceux qui sont différents, comme une proposition ample, révolutionnaire et libératrice. En Équateur, la participation politique des « montoneras » d'Alfaro a favorisé, pendant son gouvernement, l'accès des femmes à des droits dans les domaines de la famille, de l'éducation et du travail rémunéré.

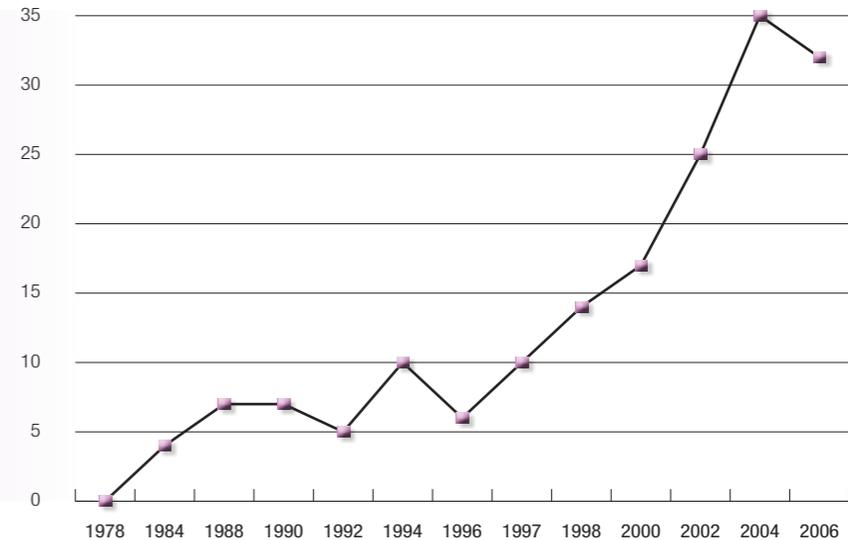
La marginalité politique de la femme équatorienne s'est prolongée jusqu'à la fin du XXe siècle, à tel point qu'en 1984, nous, les femmes, n'occupions que 4 % des sièges au parlement équatorien.

L'aspiration à une participation politique pleine des femmes était fortement ressentie à la fin du XXe siècle. Au parlement national, pour la période 1998-2002, nous avons été 17 femmes à être désignées, ce qui équivaut à 14 % du total des députés. Il y avait quelques-unes parmi nous qui avions longuement lutté pour les droits des femmes.

Pendant cette période, le parlement national avait établi une **Commission de la femme, de l'enfant, de la jeunesse et de la famille**, dont les caractéristiques étaient les suivantes :

- Il s'agissait d'une Commission ayant la même hiérarchie que les autres.

REPRÉSENTATION DES FEMMES AUX PARLEMENTS / ASSEMBLÉES DE L'ÉQUATEUR



- Elle avait un plan stratégique qui faisait que tous les projets de loi donnaient lieu à une importante participation des citoyens.
- Elle était divisée en sept sous-commissions de travail, selon le domaine d'action.

Pendant ma députation, la Sous-commission des femmes a défini quinze domaines d'action et a constitué le même nombre de groupes de travail avec le mouvement des femmes. Un de ces groupes a obtenu la réforme de la loi électorale, intitulée *Loi sur les quotas*. Une importante mobilisation sociale a réclamé son adoption. De grandes alliances stratégiques ont été établies avec le mouvement des femmes, avec le Conseil national des femmes (CONAMU en espagnol) et avec quelques agences des Nations Unies.

Loi sur les quotas⁴

Le contenu de la *Loi sur les quotas* se résume ainsi :

- elle a établi un pourcentage initial de 30 % de candidatures féminines pour les listes pluripersonnelles; ce pourcentage s'est accru de 5 % à chaque élection pour atteindre 50 %;
- elle indique un ordre dans les listes, à savoir, par alternance et en séquences, entre les candidates y les candidats;
- elle établit le caractère obligatoire d'une participation ethnique et culturelle;
- elle établit le vote décomposé par sexe;
- elle rend obligatoire la facilitation du vote pour les personnes handicapées;

- elle oblige les candidates et les candidats à présenter un plan de travail avant leur inscription;
- elle établit l'obligation pour le Tribunal suprême électoral (appelé Conseil national électoral) de former les citoyens et les partis politiques à toutes les questions liées aux sexes.

Nous qui avons lutté pour la sanction et l'application de la *Loi sur les quotas*, nous l'avons fait pour la reconnaissance d'un droit : celui de pouvoir être élues fonctionnaires publiques, sur un pied d'égalité avec les hommes. Il s'agit donc de la même lutte qu'ont dû livrer les partisans du vote des femmes il y a un siècle. Le choix du candidat dépend de chaque électeur, mais il dépend aussi de la promotion que chaque parti politique fait de ses candidates. Force est de constater qu'une plus grande participation des femmes aux postes dépendant des élections populaires ou aux postes où les décisions sont prises contribue de manière efficace à surmonter la discrimination contre les femmes, car elle leur permet de participer aux délibérations, qu'elles soient sensibilisées aux questions de parité des sexes ou pas.

La lutte pour la participation féminine contribue à la création d'un imaginaire social différent des femmes : contestataire et autonome. L'expérience menée à bien en Équateur a pu influencer suffisamment la culture moderne pour que l'on considère presque « naturel », à l'heure actuelle, d'appliquer la parité et l'équité entre les sexes aux postes où s'exerce le pouvoir dans le secteur public : par exemple, pour l'Assemblée nationale constituante de 2008, 35 % de femmes ont été élues, ce qui représente un pourcentage historique pour notre pays.

Néanmoins, la situation décrite est le résultat d'une longue lutte des femmes pour faire respecter la *Loi sur les quotas* : il s'agit d'une lutte paradigmatique qui révèle jusqu'à quel point les droits des femmes ont été l'objet de transgressions, à la vue et patience de toutes les institutions politiques et juridiques de notre pays.

Entre 2000 et 2007, malgré l'entrée en vigueur de la loi, le Tribunal suprême électoral avait entravé son application au moyen d'« instructions » et de « règlements » interprétant de manière trompeuse les notions d'alternance et de séquence et établissant les postes des candidats et des candidates de manière à favoriser les hommes : cela permettait de supprimer deux, trois ou même plus de postes, pour éliminer le concept d'alternance. Et le Tribunal faisait tout cela avec la complicité des partis et des mouvements politiques qui formaient le Tribunal lui-même. Il y a eu aussi plusieurs tentatives au parlement national pour modifier cette loi ou pour l'abroger. Avec la collaboration du mouvement des femmes, les femmes parlementaires ont mené à bien des actions politiques et juridiques pour sa défense, dont les suivantes :

- Recours en inconstitutionnalité
- Appel à procès politique
- Procès administratifs
- Recours électoraux : recours gracieux / contestation / appel / plainte
- Pétition de procès pénaux contre les membres du Tribunal suprême électoral pour cause de prévarication

- Plainte déposée contre l'État équatorien auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme
- Vigilance citoyenne à l'égard du Tribunal suprême électoral et des tribunaux électoraux provinciaux
- Vigilance des militantes à l'égard des partis politiques
- Démarches et pourparlers auprès de député(e)s, auprès des médias et des missions d'observation
- Révision des listes nationales et provinciales de candidats, au moyen d'inspections réalisées par des femmes
- Système manuel de vérification des listes mis en œuvre par les inspectrices et par le personnel du Tribunal suprême électoral
- Logiciel de vérification des listes
- Formats pour l'inscription des listes et la contestation

Règlement de la *Loi générale d'élections*, mars 2000

Le règlement établissait les modalités d'application des principes d'alternance et de séquence. Les candidatures pluripersonnelles devaient présenter un minimum de 30 % de femmes aux postes principaux et de 30 % aux postes de suppléants. L'alternance et la séquence dans la présentation des listes devaient respecter un ordre pair ou impair, la séquence étant comprise comme la série de combinaisons qui peuvent se présenter dans la liste. Lorsqu'il s'agissait de représentations comprenant entre trois et cinq postes, par l'avancement d'un ou de deux postes; pour six postes ou plus, par l'avancement de deux ou de trois postes et ainsi de suite.

⁴ R.O. Supplément N. 20 du 18 février 2000.



La lutte pour la mise en application de la Loi sur les quotas

Après une forte pression exercée par les organisations de femmes, la résolution 028-2002 du Tribunal constitutionnel a été adoptée, qui ordonnait au Tribunal suprême électoral de respecter, à l'avenir, la décision ci-dessous :

[...] l'article contesté effectue une définition des notions d'alternance et de séquence dont le contenu ne garantit pas la participation équitable des hommes et des femmes; et moins encore lorsque ledit article réglemente la manière dont les combinaisons doivent être réalisées par rapport à la notion de séquence, ce qui porte atteinte à l'égalité des conditions, à savoir : il établit qu'une femme pourrait être incluse dans un bulletin de vote après y avoir inclus deux ou trois hommes.

Cependant, le Tribunal suprême électoral n'a pas observé la décision du Tribunal constitutionnel lors des élections de 2002, de 2004 et de 2006 et il a usé de différents subterfuges la veille de la clôture de l'inscription des candidatures. Entre 2000 et 2007, après une lutte inlassable des femmes et après la crise institutionnelle qui a eu pour résultat la destitution de 51 députés (hommes et femmes confondus), il y a eu une convocation à des élections pour désigner les membres de l'Assemblée. Le 23 mai 2007, au moyen de la résolution PLE-TSE-/23-5-2007, le Tribunal suprême électoral a statué ce qui suit :

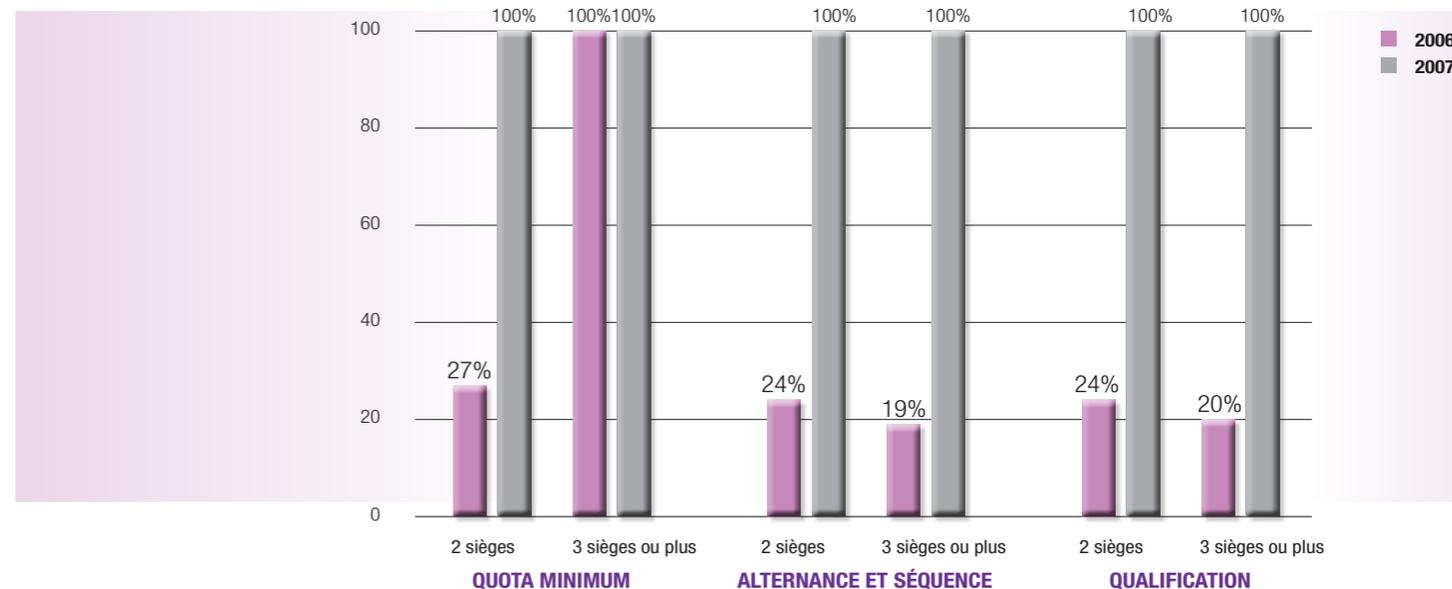
Article 41 — Formule de représentation — La formule de représentation, de l'égalité des sexes, dans les processus d'inscription des candidatures sera homme-femme ou vice-versa; elle devra respecter l'équité des sexes entre les candidats titulaires et les suppléants et maintenir les principes d'alternance et de séquence entre les candidats.

MISE EN APPLICATION DE LA LOI SUR LES QUOTAS

Electoral year	Type of election	Quota	Alternation
2000	De section	30 % En vigueur	En vigueur / n'a pas été appliquée
2002	Nationales	35 % En vigueur	En vigueur / n'a pas été appliquée
2004	De section	40 % En vigueur	En vigueur / n'a pas été appliquée
2006	Nationales	45 % En vigueur	En vigueur / n'a pas été appliquée
2007*	Nationales	50 % En vigueur / respecté	En vigueur / a été appliquée
2009	National	50% In force/applied	In force/applied

* Assemblée constituante

COMPARATIF 2006/2007 : QUOTA, ALTERNANCE ET QUALIFICATION DES LISTES

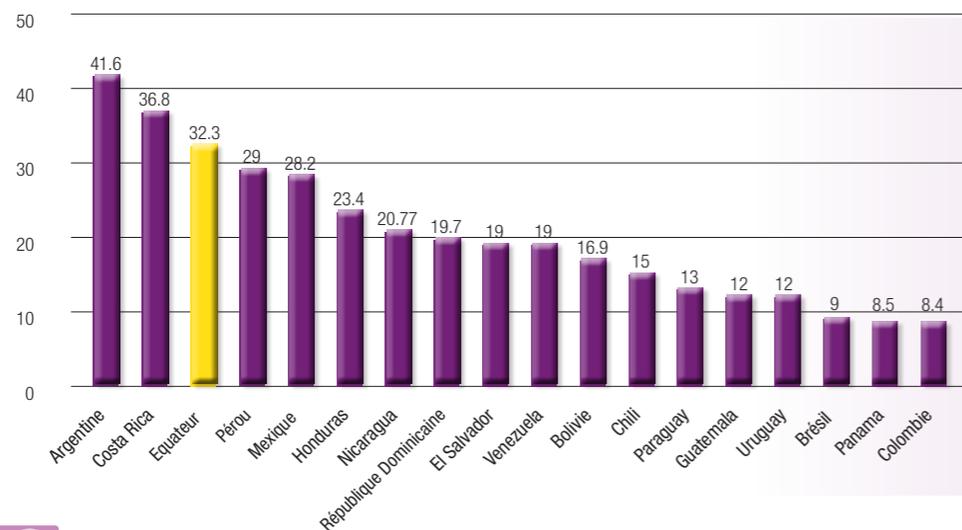


Résultats de la Loi sur les quotas

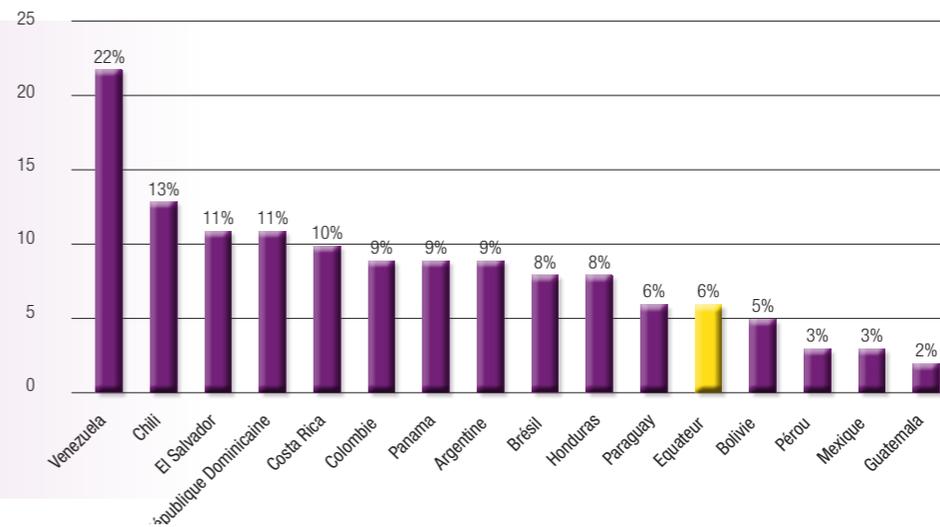
- Elle a rendu possible un accroissement extraordinaire de la participation des femmes : 35 % à l'Assemblée, 30 % aux conseils municipaux et 33 % aux comités paroissiaux ruraux.
- Elle a suscité chez les femmes un engagement pour une cause qui a uni le mouvement des femmes.
- Elle a lancé le débat public et politique sur l'inégalité de la représentation politique des femmes.

- Elle a rendu possible l'incorporation d'autres groupes qui avaient été traditionnellement exclus ou qui se sont récemment organisés : les peuples indigènes, les descendants d'Africains, les groupes écologistes, les mouvements urbains marginaux, entre autres.
- Elle a permis à 35 % des femmes d'être élues comme membres de l'Assemblée nationale constituante.
- Elle a permis à ce grand nombre de femmes membres de l'Assemblée constituante de participer à la démocratie par désignation.

LES FEMMES DANS LES PARLEMENTS LATINO-AMÉRICAINS



LES MAIRESSES



Limites de la Loi sur les quotas

- Les quotas ne concernent qu'une partie du système électoral, celle des candidatures pluripersonnelles, et ils ne tiennent pas compte des postes à pourvoir par désignation.
- Il n'y a pas de mécanismes garantissant la tête de liste pour les femmes.
- Il n'y a pas de mécanismes garantissant la distribution égale de la publicité électorale.

Avantages de la parité

- La parité ne concerne pas que l'égalité numérique, mais aussi l'ensemble des éléments permettant d'exercer le droit à la participation dans des conditions d'égalité juridique, d'égalité des chances, d'égalité de traitement et d'égalité réelle.
- Elle implique une activité militante et des occasions de faire une carrière politique au sein des organisations politiques.



- Elle comprend la participation équitable à toutes les institutions publiques, qu'elle ait lieu à la suite d'élections ou non.
- Elle engendre une culture politique qui lie la vie privée à la vie sociale.

Les quotas et la parité dans la nouvelle Constitution

- Le texte de la Constitution en vigueur incorpore la notion d'équité des sexes par la reconnaissance de la parité et des quotas dans la participation politique, avec l'application de l'alternance et de la séquence.
- L'article 65 établit que l'État favorisera la représentation égale des femmes et des hommes aux postes par nomination de la fonction publique, aux instances de direction et de décision et dans les partis et les mouvements politiques.

- Quant aux candidatures aux élections pluripersonnelles, la participation féminine sera respectée par application de l'alternance et de la séquence.
- L'État adoptera des mesures d'action positive pour garantir la participation des secteurs faisant l'objet de discrimination.

Conclusions

- La Loi sur les quotas et le combat pour son adoption et sa mise en application a amorcé un processus qui ne peut s'arrêter, qui a influencé non seulement les normes juridiques, mais aussi la conscience collective et a créé de nouveaux paradigmes.
- Nous sommes heureuses d'avoir participé à un processus qui permet de changer l'histoire pour les femmes et pour notre pays. 📷

« La Bolivie adopte pour son gouvernement la forme démocratique participative, représentative et communautaire, avec des conditions équivalentes pour les hommes et les femmes. »

Constitution bolivienne, art. 11

Lors du référendum du 25 janvier 2009, les Boliviennes et les Boliviens ont approuvé, avec plus de 64 % des votes, la 17^e Constitution politique de l'État, promulguée le 7 février 2009. Ce document fondamental a été rédigé, pour la première fois, par une Assemblée constituante convoquée par la loi et représentant tous les secteurs de la nation bolivienne; il résulte d'un long processus de lutte des différents mouvements sociaux, des peuples indigènes et des femmes, qui se sont battus pendant plus de quinze ans pour faire inclure leurs droits dans la Constitution.

Le nouveau texte constitutionnel reconnaît la participation égale, dans les mêmes conditions pour les femmes et les hommes, ainsi que leurs droits fondamentaux et politiques et suppose un pas en avant pour que les nouvelles lois intègrent la perspective des sexes et favorisent la participation des femmes, non seulement dans le domaine domestique, mais aussi dans les activités publiques et politiques.

La Constitution établit un ordre de priorités des lois organiques ayant été sanctionnées dans une période de cent quatre-vingts jours à partir du début de la nouvelle période législative. Il importe de reconnaître l'effort réalisé par l'Assemblée législative plurinationale pour intégrer l'égalité des sexes dans ces cinq lois fondamentales, mais il importe encore davantage de



Cecilia Ayllón Quinteros,
DÉPUTÉE ET PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE JUSTICE PLURIELLE,
DU MINISTÈRE PUBLIC ET DE LA DÉFENSE LÉGALE D'ÉTAT (BOLIVIE)
Présentée par la députée Marianela Paco Durán (Bolivie)

- Maîtrise en administration de la justice (Université San Francisco Javier de Chuquisaca, Institut du pouvoir judiciaire de Bolivie) et en éducation supérieure (Université militaire des Forces armées).
- Spécialiste en recherche scientifique.
- Avocate titulaire de doctorat en droit procédural pénal et en droit pénal économique.
- Députée nationale.
- Présidente de la Commission de justice plurielle, du ministère public et de Défense légale de l'État.
- Juge au Tribunal de grande instance n° 4.
- Juge au Tribunal des substances contrôlées.
- Enseignante de l'Institut du pouvoir judiciaire de l'Université Tomás Frías, de l'Ordre des avocats, École de pratique légale.
- Conférencière à de nombreux séminaires et ateliers.
- Présidente de l'Association des magistrats de Cochabamba, élue pour deux périodes consécutives.

reconnaître les actions positives en vue d'améliorer la participation des femmes dans le domaine politique.

1. Loi de l'organe électoral

Elle reconnaît les principes d'équivalence, de parité et d'alternance : lors des élections pour les autorités de l'organe électoral, la **parité dans l'élection** est reconnue. L'organe électoral plurinational assume et favorise l'équité des sexes et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes pour l'exercice de leurs droits individuels et collectifs.

La loi définit la structure, les obligations et les attributions du Tribunal suprême électoral (TSE).

Structure — Il sera composé de sept (7) membres, dont au moins trois (3) femmes et deux (2) indigènes.

Obligations — À toutes les étapes des processus électoraux, vérifier le respect strict du principe d'équivalence, tout en garantissant la parité et l'alternance entre les hommes et les femmes, lors de la présentation des candidatures nationales que doivent faire les organisations politiques, selon les dispositions de la Loi du régime électoral.

Attributions — À toutes les étapes de présentation des listes de candidates et de candidats, vérifier le respect strict des critères de parité et d'alternance entre hommes et femmes par les organisations politiques nationales.

2. Loi de l'organe judiciaire

Elle a pour but la réglementation de la structure, de l'organisation et du fonctionnement de l'organe judiciaire. Cet organe

est fondé sur la pluralité et le pluralisme juridique, il a la même hiérarchie constitutionnelle que les organes législatif, exécutif et électoral et il établit des relations basées sur l'indépendance, la séparation, la coordination et la coopération.

Il respecte l'interculturalité et l'équivalence des sexes dans la postulation et la sélection préalable des candidats au Tribunal suprême de justice et pour le Tribunal de l'environnement et de l'agriculture, où il est établi que la moitié des personnes préqualifiées doivent être des femmes.

Pour l'élection de **magistrats**, femmes et hommes, l'Assemblée législative plurinationale sélectionnera jusqu'à six (6) candidats de chaque département, sur deux listes séparées de femmes et d'hommes, et elle garantira que 50 % des personnes sélectionnées seront des femmes.

Si la personne élue est un homme, la femme ayant reçu le plus de voix sur sa liste sera la magistrate suppléante. Si la personne élue est une femme, l'homme ayant reçu le plus de voix sur sa liste sera le magistrat suppléant. Au cas où l'un des suppléants démissionnerait, l'un des candidats restants des listes précédemment citées sera convoqué, dans le respect de l'ordre de classement et de l'alternance entre les femmes et les hommes.

Les membres titulaires des **tribunaux départementaux de justice** sont élues et élus par le Tribunal suprême de justice, à la moitié des votes plus un des membres présents dans les listes remises par le Conseil de la magistrature. Le Tribunal suprême devra garantir que 50 % des personnes élues sont des femmes.

Il est important de signaler qu'il faut respecter, dans tous les processus de sélection, l'ordre de préséance et d'alternance entre les femmes et les hommes et que la loi considère comme une faute très grave le manquement à l'obligation de vérifier et de garantir les principes d'égalité, de parité et d'alternance entre les femmes et les hommes dans les listes de candidates et de candidats, à toutes les étapes du processus électoral.

3. Loi du régime électoral

Elle comprend le principe d'égalité et d'équivalence entre les fondements de la démocratie interculturelle, basée sur la complémentarité de la démocratie directe et participative, de la démocratie représentative et de la démocratie communautaire dans l'État plurinational de Bolivie.

Parmi ses principes, elle incorpore celui de l'équivalence. La démocratie bolivienne s'appuie sur l'équité des sexes et sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans l'exercice de leurs droits individuels et collectifs, par l'application de la parité et de l'alternance aux listes de candidates et de candidats à toutes les fonctions du gouvernement et de représentation, à l'élection interne des dirigeants et des candidatures des organisations politiques et aux règles et aux procédures propres aux nations et aux peuples indigènes, originaires, paysans.

Dans le chapitre consacré à la citoyenneté et aux droits politiques, la loi électorale établit que l'État plurinational garantit aux Boliviennes et aux Boliviens l'exercice intégral, libre et égal des droits établis dans la Constitution politique de l'État, sans aucune discrimination, ce qui implique que toutes et tous ont le

droit de participer librement, que cette participation soit individuelle ou collective, à la formation, à l'exercice et au contrôle du pouvoir public, de manière directe ou par l'intermédiaire de leurs représentants.

La démocratie interculturelle bolivienne garantit l'équité des sexes et l'égalité des chances entre femmes et hommes.

4. Loi du Tribunal constitutionnel plurinational

Il faut faire remarquer l'emploi d'un langage non sexiste dans le texte de la loi. Pour les postulations aux fonctions de magistrat, femme ou homme, du Tribunal constitutionnel plurinational, les candidates et candidats devront présenter leur candidature à l'Assemblée législative plurinational, mais leurs candidatures pourront aussi être proposées par les organisations sociales des nations et des peuples indigènes originaires paysans et de la société civile en général. Des vingt-huit (28) postulants, 50 % devront être femmes et il faudra remettre la liste des membres préqualifiés à l'organe électoral plurinational.

5. Loi cadre des autonomies

Elle emploie un langage non sexiste, elle incorpore le principe d'équité des sexes qui garantit les libertés et les droits des femmes et des hommes, reconnus dans la Constitution politique de l'État, ce qui crée les conditions et les moyens permettant d'établir la justice sociale, l'égalité des opportunités, la durabilité et l'intégralité du développement dans les entités territoriales autonomes, dans la formation de leurs gouvernements, dans les politiques publiques, dans l'accès et dans l'exercice de la fonction publique.



La loi régleme le régime des autonomies, son domaine d'application vise les organes du niveau central de l'État et les entités territoriales autonomes; elle comprend :

- Types d'autonomie
- Procédure d'accès à l'autonomie
- Procédure de rédaction des statuts et des chartes organiques
- Régime des compétences et régime économique-financier
- Coordination au niveau central de l'État et des entités territoriales autonomes
- Cadre général de participation et de contrôle sociaux

Pour la formation des gouvernements des entités territoriales autonomes, la reconnaissance de l'équité des sexes est ratifiée et la loi incorpore au Régime des autonomies les principes d'équité et d'égalité des chances, qui garantissent l'accès des personnes à l'éducation, à la santé et au travail, dans le respect de leur diversité, sans discrimination ni exploitation, dans un cadre de justice sociale pleine et par la promotion de la décolonisation.

Les entités territoriales autonomes auront une forme de gouvernement participative, démocratique, représentative, communautaire et équitable quant aux sexes. Elles établiront leur budget institutionnel en tenant compte de la totalité et de l'articulation des processus de planification, de programmation, d'investissement et d'établissement du budget, au moyen des mécanismes de participation et de contrôle social, dans le cadre de la transparence fiscale et de l'équité des sexes.

La loi promeut le développement territorial, juste, harmonieux et équitable quant aux sexes, en mettant l'accent sur l'aspect économique et productif et sur le développement humain. Elle permet prendre les stratégies les plus appropriées pour atteindre les objectifs du développement basé sur l'équité sociale et des sexes et sur l'égalité des chances, ainsi que pour mettre en application le plan général de développement, orienté par la conception d'une vie pleine adoptée comme objectif suprême de l'État plurinational.

Les programmes et les budgets pluriannuels, les programmes opérationnels et les budgets annuels doivent tenir compte des politiques, des programmes et des projets d'investissement pour l'équité sociale et des sexes et ils doivent garantir un budget réel pour satisfaire aux besoins et aux demandes différenciées des femmes et des hommes.

Il faut reconnaître la transcendance de la Constitution politique de l'État plurinational de Bolivie, qui étend l'approche tenant compte de la dimension des sexes et qui reconnaît les droits spécifiques des femmes, mais avec les membres des assemblées et une partie du mouvement des femmes; je suis consciente aussi du fait qu'il faut analyser les succès, les difficultés, les leçons tirées, les craintes et les défis à relever dans le processus de reconnaissance des droits des femmes et reconnaître que le chemin est encore long pour institutionnaliser la question des sexes au sein de l'État et pour faire respecter les droits acquis pour pouvoir les exercer. ♀

Les espaces où nous pouvons actuellement partager des expériences et renforcer notre travail politique sont des exemples clairs du fait que nous, femmes, nous avons accru notre participation dans le domaine politique. Néanmoins, ces sièges que nous avons obtenus sont le résultat des luttes, des manifestations, des recherches, des théorisations, d'actes pacifiques ou non, de tant de femmes qui ont rêvé d'égalité, de liberté et d'équité.

La journaliste espagnole Soledad Gallego-Díaz a dit : « Nul besoin d'être juif pour combattre l'antisémitisme, ni d'être noir pour lutter contre le racisme. Malheureusement, il semblerait parfois que seules les femmes peuvent lutter contre la discrimination exercée à l'encontre des femmes. »

Les progrès

Il existe un grand nombre de lois reconnaissant et protégeant les droits des femmes et elles résultent toutes de la pression exercée par le mouvement des femmes sur l'État, afin qu'il mette en œuvre les engagements signés par notre pays dans le cadre d'instruments internationaux aussi importants que la CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) et la Conférence de Belém do Pará, pour obtenir l'approbation des lois et des plans énumérés ci-après :

- *Loi contre la violence exercée sur la femme et sur la famille;*
- *Loi sur les soins de santé gratuits pour la maternité et pour l'enfance;*



Gina Godoy,
MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE DE L'ÉQUATEUR

Évaluation de l'application de la démocratie paritaire : la constitution de 2008

- Avocate.
- Activiste pour les droits humains des fillettes, des garçons, des adolescentes, des adolescents et des femmes; militante de la lutte pour l'éradication de la violence familiale et sexuelle.
- Ex-directrice du service juridique de CEPAM Guayaquil.
- Ex-fonctionnaire du ministère de la Coordination de la politique.
- Députée de l'Assemblée constituante de la province du Guayas en Montecristi et membre de la Commission de la justice et de la lutte contre la corruption.
- Membre de l'Assemblée

de Transition, où elle a fait partie de la Commission de législation et de contrôle.

- Son travail est axé sur la défense des droits pour la justice sociale, des droits des femmes, de l'enfance et de l'adolescence ainsi que d'autres groupes en situation défavorable.
- Réélue députée de l'Assemblée provinciale du Guayas, elle fait partie actuellement de la Commission des gouvernements autonomes, de la décentralisation, des compétences et de l'aménagement du territoire.
- Son travail pour la défense

des droits humains et sa lutte contre toutes les formes de discrimination ont été reconnus par le Bureau du protecteur du citoyen, par le Conseil national de l'enfance et de l'adolescence, par le Conseil cantonal des comités paroissiaux ruraux, ainsi que par des groupes GLBTI.

- Présidente du Groupe parlementaire équatorien Tránsito Amaguaña.
- Élu en juillet 2010 présidente du Groupe parlementaire interaméricain sur la population et le développement.



⁵ Dans une étude sur les partis politiques en Équateur, publiée par FLACSO-Équateur, « Participación Política y Ciudadanía » (Participation politique et citoyenneté), élaborée par María Fernanda Cañete, il est possible de voir clairement l'iniquité existant dans les directives des partis politiques qui ont déterminé l'agenda politique de la période comprise entre 1978 et 2006 :
 * L'izquierda Democrática (Gauche démocratique) n'a eu que 10 (dix) femmes dans des postes de direction en 32 ans, contre 343 hommes.
 * Le Partido Social Cristiano (Parti social chrétien), 13 (treize) femmes pour 290 hommes.
 * Le Partido Roldosista Ecuatoriano (Parti roldosiste équatorien, du nom de son fondateur Jaime Roldós Aguilera), 24 (vingt-quatre) femmes pour 527 hommes.
 * La Democracia Popular (Démocratie populaire), 30 (trente) femmes pour 265 hommes.

- *Loi organique sur la santé;*
- Réformes du *Code pénal* classifiant les délits sur la traite et le trafic illégal des personnes, la pornographie et l'exploitation sexuelle;
- Politiques publiques contre la traite et le trafic illégal des personnes;
- Plan national pour l'éradication de la violence sexiste dirigée contre les femmes, les garçons, les filles et les adolescents;
- *Loi sur les quotas.*

Pendant la période comprise entre 1997 et l'an 2000 ont eu lieu les principales luttes pour l'application des normes sur les quotas établies par la *Loi électorale*, qui fixait à 30 % la présence des femmes dans les listes de candidates et candidats principaux ainsi qu'à 30 % parmi les listes de suppléantes et suppléants, en respectant les principes d'alternance et de séquence.

Même si l'application de cette norme s'est faite de manière progressive, les principes d'alternance et de séquence n'ont été complètement respectés qu'en 2007, lorsque l'Équateur a décidé d'entamer un nouveau processus de restructuration de l'État, au moyen de la discussion d'un nouveau cadre constitutionnel. Pour les élections des membres de l'Assemblée constituante de cette année-là, sous la pression constante des organisations de femmes, le Tribunal suprême électoral a appliqué la résolution du Tribunal constitutionnel, signalant qu'il faut prévoir l'application des principes d'alternance et de séquence garantissant la parité.

Malgré les fluctuations survenues jusqu'en 2007, il est indéniable que l'application de la *Loi sur les quotas* a été déterminante pour l'atteinte de la parité : entre 2002 et 2007, le nombre de femmes exerçant des fonctions d'autorité s'est multiplié par 9 : il est passé de 183 à 1 643. Mais même avec ces chiffres, les pratiques internes des partis politiques n'ont pas facilité ou favorisé la présence des femmes aux postes de direction dans leurs structures, ce qui signifie que nous avons encore un long parcours à faire quant à la parité.⁵

Lors de l'élection de l'Assemblée constituante de 2007, on a essayé de changer au moins, trois facteurs qui influencent directement la participation politique des femmes : 1) les principes régissant la loi en matière de partis et d'élections; 2) le rôle des partis politiques dans la promotion de la parité, de la coopération et de l'égalité entre les hommes et les femmes; 3) les problématiques que nous devons affronter, en tant que femmes, pour essayer de concilier la vie publique et la vie privée, surtout parce que la famille est encore considérée du ressort de la femme.

La Constitution de la République de 2008 intègre trois points fondamentaux en matière des sexes :

1. Elle élève au rang de norme constitutionnelle la protection contre la violence sexiste.
2. Elle oblige l'État à appliquer des mesures d'action positive orientées vers la réduction de l'écart dans la représentation et dans la participation des femmes dans le domaine politique.

3. Elle institue un État paritaire entre femmes et hommes et détermine le respect de cette caractéristique pour toutes les instances de décision du pouvoir public.

La Constitution signale, d'autre part, que la parité est garantie pour les deux instances de la Fonction électorale et pour la Fonction législative, à la différence des Fonctions judiciaire et exécutive où elle établit que l'on « s'efforcera » d'atteindre la parité, tandis que pour la Fonction de transparence et de contrôle social, on a obtenu au moyen d'une loi l'application de mesures d'action positive pour la formation du Conseil pour la participation citoyenne et pour le contrôle social.

En matière de droits politiques, on a fait un grand pas en avant, ce qui se reflète dans le Nouveau Code de la démocratie, où sont abordés les problèmes auxquels il faut faire face lors des élections : financement, démocratie interne des partis exercée par des élections primaires et établissement des listes respectant les principes de parité, d'alternance et de séquence, des mesures toutes qui réussissent à mettre en œuvre la parité lors des élections même si cette parité ne se voit pas dans les résultats : il y a actuellement 40 femmes députées à l'Assemblée (2 % de moins qu'à l'Assemblée constituante), 2 préfètes provinciales et 13 mairesses⁶.

Quant aux normes et à leur application, il y a encore des défis à relever pour que les mesures d'action positive fassent

pencher la balance du côté des femmes, surtout pour que les partis et les mouvements leur offrent un soutien politique et économique suffisant pour promouvoir leurs candidatures et empêcher que les campagnes politiques soient conçues avec une vision masculinisée de l'espace public; il faut que nous, les femmes, travaillions avec les organisations sociales sur les décisions politiques afin de favoriser de façon concertée le leadership et la création d'espaces de débat et de découverte pour les nouvelles protagonistes politiques.

De toute façon, la situation est prometteuse : l'Assemblée nationale a adopté la nouvelle *Loi sur l'éducation supérieure* établissant plusieurs mesures d'action positive pour que les femmes puissent aussi accéder à des cours historiquement réservés aux hommes et pour favoriser leur présence paritaire dans les instances de décision des universités et du système d'enseignement supérieur.

Le Conseil pour la participation citoyenne et pour le contrôle social a réalisé un processus de sélection ouverte : sa composition est maintenant paritaire et les femmes sont investies, de manière croissante, de fonctions de désignation de l'exécutif. L'Assemblée nationale comporte un groupe parlementaire pour les droits des femmes, formé par des représentants de tous les partis et dont plus de la moitié sont des députés de l'Assemblée, hommes et femmes, qui se sont engagés à développer des normes garantissant l'égalité et l'équité. 

⁶ D'après les données de la dernière Enquête sur l'emploi du temps (CONAMU, Quito, 2006), les femmes travaillent en moyenne 18 heures de plus que les hommes.



Les politiciennes et les médias Un rapport conflictuel?

Cecilia Medina,
COMMUNICATRICE ÉQUATORIENNE⁷



- Communicatrice sociale, maîtrise en sciences sociales mention (sexes développement) de la FLACSO, diplôme supérieur d'études sur les sexes et les politiques de santé de la FLACSO-Équateur.
- Membre de la Coordination équatorienne pour l'action des jeunes (CEPAJ) et de SIGNIS Équateur, organisation de communicateurs

catholiques de l'Équateur, dont elle a été la secrétaire de direction.

- Elle a effectué plusieurs travaux de recherches sur les délits sexuels, la migration, la santé et les droits sexuels et reproductifs.
- Actuelle conseillère de Gina Godoy Andrade, députée de l'Assemblée.

⁷ Les communicatrices et les communicateurs de cette table ronde appartiennent à l'association Radialistas Apasionadas y Apasionados (Radiodiffuseurs passionnés et passionnés).

L'image des femmes et sa construction

Pour donner un exemple des rapports complexes de construction de l'image, du mélange entre la publicité et le marketing politique élaboré autour des femmes, je ferai référence au dernier film d'Oliver Stone « Au sud de la frontière », sur les gouvernements de centre-gauche d'Amérique latine. Il y a une séquence où il marche aux côtés de l'actuelle présidente argentine Cristina Fernández et où il lui demande : « Vous avez combien de paires de chaussures? ». Elle lui répond rapidement : « Je ne sais pas, je ne les ai jamais comptées, pourquoi est-ce que tu me demandes cela? On ne demande jamais à un homme combien de paires de chaussures il a, lui ». Quoiqu'il soit un cinéaste reconnu dans son pays comme un observateur critique des mécanismes du pouvoir, il n'a pas pu éviter de tomber dans ce piège, car la construction des messages dans les médias est liée au positionnement des concepts. Néanmoins, le fait que cette question ait aussi eu un impact sur le public en dit long sur les médias et leur rapport avec les publics.

Ce que nous avons pu faire, nous, les êtres humains ayant l'expérience et la connaissance des théories sur la communication, c'est passer d'une production de messages conçus pour « produire un impact sur les consommatrices/consommateurs » à chercher à être rappelés à leur esprit au moyen d'une MARQUE!

Le positionnement consiste à transformer nos idées en un concept qui soit rapidement reconnu et accepté. Quels résultats les médias ont-ils obtenus par le positionnement des

concepts en matière de sexes et de femmes? Il est possible de commencer par les plus élémentaires, ceux que les différents courants féministes ont signalés à satiété, à savoir le rapport de la femme aux rôles socialement attribués, tels que la maternité, l'érotisation, les sentiments de tendresse, de compréhension, de soumission, d'amour inconditionnel et d'héroïsme sentimental, entre autres, que nous voyons quotidiennement dans la publicité sexiste. Les constructions les plus simplettes, les moins créatives, positionnent la femme ayant ces attributs pour en faire un objet.

Le positionnement de cette conception de la femme a entraîné des inégalités : par exemple, en Europe, les médias sont constitués par 47 % de femmes, en moyenne; cependant, elles gagnent 20 % de moins que les hommes et d'autres données sont encore plus préoccupantes : les syndicats de journalistes reconnaissent l'importance du problème de la discrimination et des stéréotypes dans 10 sur 17 organisations, mais seules 3 d'entre elles ont des manuels pour éradiquer les stéréotypes et la discrimination sexistes. Fait plus intéressant encore, la moyenne d'âge des femmes est de 28 ans alors que celle des hommes est de 50 ans.

Comment les femmes sont-elles « couvertes » par les médias? Selon des données préliminaires du Projet mondial de monitoring des médias 2010, réalisé dans 42 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes, nous, les femmes, continuons à avoir un très faible pourcentage de la couverture des nouvelles : d'une part, il n'y a que 16 % des informations concernant les femmes et, d'autre part, les

femmes expertes présentes dans des interviews dans les médias sont au nombre d'une femme contre cinq hommes. Les thèmes liés aux engagements de la Plateforme mondiale de Beijing ne représentent que 1,5 % de la couverture et seuls 8 % des informations critiquent les stéréotypes sexistes tandis que 48 % des nouvelles les renforcent. Il s'agit là de données préliminaires, car le monitoring a été effectué dans 130 pays sur tous les continents.

Des études très intéressantes ont été réalisées depuis 1995 sur la représentation des femmes dans les médias et les données de 2005 montrent que les stéréotypes continuent à être employés pour représenter les femmes : 19 % des nouvelles présentent les femmes dans un rôle de victime contre 8 % pour les hommes; dans les messages médiatiques, 17 % d'entre elles sont qualifiées d'épouses, de filles, de mères, tandis que pour les hommes, le pourcentage tombe à 5 %.

La liberté d'expression est prisonnière, elle aussi, lorsqu'il s'agit de productrices ou d'écrivaines : par exemple, l'Association américaine des bibliothèques rapporte que les livres considérés comme les plus problématiques par l'opinion publique sont ceux des écrivaines ayant abordé des thèmes liés au corps des femmes, à la sexualité et à la violence sexiste; ces livres ont été condamnés pour leur caractère « morbide » et parce qu'ils « encouragent l'homosexualité ». Leur liste comprend des livres tels que « La couleur pourpre » d'Alice Walker, « À la découverte de mon corps : guide pour les adolescentes et leurs parents » de Lynda Madaras.



Pour ce qui est des politiciennes, par exemple, en Espagne, des études ont signalé que les députées sont traitées différemment des politiciens, car leur figure est banalisée en se fixant sur des aspects de leur vie privée ou de leur image et sont renforcés les stéréotypes liant la confiance, la compassion et l'engagement aux femmes d'une part et, d'autre part, la sécurité et l'agressivité aux hommes; cela a une influence sur les préférences des femmes pour des thèmes se rapportant à l'éducation, à la santé, aux droits, à l'environnement et à l'assistance sociale, tandis que les hommes penchent pour l'économie, les conflits, la défense nationale et la politique étrangère.

Lorsque les femmes élaborent leurs stratégies ayant une incidence politique, elles doivent tenir compte, dans leur analyse, des « attitudes de leur public », ces attitudes pouvant être déterminées par les intérêts particuliers de ce public, par ses valeurs fondamentales, par les éléments culturels qui le conditionnent, par ses croyances religieuses, son idéologie, ses tendances politiques, ses relations familiales, ses amitiés, son entourage professionnel et sa situation économique, mais aussi par ses croyances sur les rôles des hommes et des femmes. Ces attitudes sont certes exploitées lors des campagnes politiques

pour le positionnement de certaines « valeurs » comme le nationalisme, le progrès, l'égalité et le respect des traditions.

Le rapport des politiciennes avec les médias est conflictuel aussi dans la construction des messages qu'elles adressent aux électrices et aux électeurs, car il a été affirmé que le leadership, par exemple, est associé aux hommes. Les femmes sont soumises à une exigence plus grande pour leur rendement dans le monde du travail, mais aussi pour leur capacité à concilier avec succès leurs vies privée et publique. C'est-à-dire, les politiciennes elles-mêmes peuvent facilement se trouver prises au piège du maintien des rôles attribués à chaque sexe.

Pour changer la dynamique existant entre la politique et les médias et ne pas nous éterniser sur les façons les plus appropriées de se rapprocher des électrices et des électeurs, nous devons aussi nous demander quels messages nous pouvons véhiculer pour renforcer la portée de chacun des médias disponibles, comment nous pouvons être critiques par rapport aux valeurs « féminines », comment nous pouvons parvenir à utiliser un langage qui soit inclusif, clair et précis. 

Réfléchir avec ses propres idées, avoir quelque chose à dire, gagner l'oreille du public ou savoir comment le dire, voilà les conseils que donne avec sagesse Jesús Martín Barbero aux communicateurs et aux communicatrices. Les politiciens et les politiciennes sont avant tout des communicateurs et des communicatrices. Vous, femmes parlementaires d'Amérique, avez déjà fait les premiers pas, vous réfléchissez avec votre propre tête et vous avez des choses à dire.

Mais, pouvons-nous assurer que vous avez gagné l'oreille du public, que vous savez comment dire ce que vous avez à dire? Je ne fais que poser ces questions à la suite des affirmations de Barbero et je le fais convaincue que la communication et la présence active et propositive dans les médias constituent une partie fondamentale de l'exercice du pouvoir politique, de la visibilité et du contact avec la population dans une société médiatique telle que celle où nous vivons en Amérique latine. Si vous n'êtes pas dans les médias, vous n'existez pas. Auparavant, c'était sur les places publiques que l'on mesurait la popularité des politiciens et politiciennes; aujourd'hui, les places publiques sont la télévision, la radio, la presse et Internet. Nous vivons une médiatisation de la politique.⁸

Quels sont les enjeux dans les médias? Les programmes publics, les lieux où s'exerce le pouvoir, l'influence sur la prise de décisions. Et dans ce jeu du pouvoir s'expriment des intérêts économiques et partisans, mais aussi des intérêts liés aux sexes. Combien de politiciennes apparaissent dans les médias? Combien d'entre elles sont présentées comme des protagonistes dans des « affaires sérieuses » comme la



Quelques conseils pour améliorer la communication

Tachi Arriola Iglesias,
COMMUNICATRICE PÉRUVIENNE

- Productrice de séries radiophoniques sur les droits des femmes pour *Radialistas Apasionadas y Apasionados (Radio-diffuseurs passionnés et passionnés)*.
- Formatrice et consultante sur des questions liées à la radio et aux sexes dans divers pays d'Amérique latine.
- Communicatrice sociale ayant fait des études de maîtrise en communications.

⁸ Barbero Jesús-Martin, *Al Sur de la Modernidad*, ILLI, Serie Nuevo Siglo, 2001, p. 80.

politique, l'économie ou les biens stratégiques? Et comment apparaissent-elles? Au Pérou, il y a une belle ministre que les médias surnomment *Miss Ministra*, et ils oublient son action dans les trois ministères où elle a exercé ses fonctions ou son engagement pour l'équité entre les citoyennes et les citoyens. Lors des cérémonies de passation du pouvoir des gouvernements latino-américains de l'année dernière, les médias n'ont pas manqué une seule occasion de passer en revue les vêtements, la coiffure et la coquetterie des femmes chefs d'État et des femmes ministres... Et de certains politiciens aussi.

Même la politique a un style et ce que dit Dorothy Sarnof, imagiste-conseil nord-américaine, est significatif : « Les enquêtes ont révélé que seulement 8 % du public fait attention au contenu d'un discours, 42 % s'attache à l'apparence de l'orateur et 50 % à sa façon de parler⁹. » Même si l'analyse peut sembler très superficielle ou trop *marketing*, la valeur du discours est incontestable.

Le problème se pose lorsque nous, les femmes, nous voulons transmettre un discours politique sans tomber dans le spectacle, car nous trouvons beaucoup de barrières à franchir pour que le public, l'auditoire, les citoyens, les femmes et les hommes des médias, estiment que nous sommes dignes d'être écoutées, qu'il faut passer outre nos vêtements, notre coiffure ou notre apparence physique. Nous faisons face à des formes et des styles préétablis que nous devons adopter et qui ne sont pas compatibles avec nos expériences de femmes. Comment faire pour que notre discours politique, argumenté, débattu,

profond, soit en même temps touchant, qu'il aille droit au cœur et à l'esprit de ceux qui nous écoutent? Comment communiquer sans violence? Comment réussir à ce que notre parole soit respectée par ceux qui nous interviewent, à ce que l'on ne publie pas ce qui n'a pas été dit, à ce qu'il n'y ait pas de tergiversations? Et enfin, comment faire pour que notre présence soit équitable face aux politiciens?

Quelques rudiments

Dans son livre *Los Tele-presidentes : cerca del pueblo, lejos de la democracia* (Les téléprésidents : près du peuple, loin de la démocratie)¹⁰, Omar Rincón décrit le *comunikit* dont se servent les politiciens pour influencer leur public, leurs partisans et leurs électeurs. Les politiciennes pourraient-elles s'en inspirer et produire un *fempolitikit*?

Voyons quels seraient les éléments et les principes qui pourraient nous aider à construire notre *fempolitikit* :

L'affectivité. Nous, les femmes, nous pouvons nous rapprocher des citoyens grâce à un discours vraiment affectif, proche de leurs besoins et de leurs goûts. Par défaut, par suite de la construction sociale des sexes, nous sommes programmées à suivre nos émotions, point fondamental pour lequel les hommes ne sont pas entraînés. Nous misons sur le changement en nous appuyant sur la subjectivité, sur la compréhension de l'autre, homme ou femme, sur la considération de ses sentiments. Nous pouvons susciter l'empathie, respecter les gens et nous mettre dans leur peau.

Un style qui nous est propre. Nous prendrons du *comunikit* le besoin d'avoir une personnalité clairement définie au style unique et innovant, le charisme et le leadership basés sur l'exposition de la vérité, sans démagogie ni populisme. Et sans imitation. Nous devons fuir la tentation de faire la vedette, de vouloir être en vue et être présentes, même si ce que nous avons à dire est superficiel.

Des histoires tirées de la vie réelle. Nous, les femmes, nous exprimons plus facilement au moyen de la parole. Et les histoires que nous pouvons raconter sont tirées de la réalité, de l'observation et du vécu du quotidien. Ne nous servons pas de fictions qui s'écroulent dès qu'elles sont soumises à l'épreuve de la réalité.

Une rhétorique pleine d'espoir. Le discours des femmes est plus proche de la sensibilité des gens. Parce qu'elle a été longtemps réduite au silence, peut-être, la parole de la femme est écoutée, commentée et croyable. Puisque c'est ce qui nous a soutenues tout au long de l'histoire, nous, les femmes, nous sommes capables de transmettre l'espoir.

Une éthique incorruptible. Dans les milieux populaires, on dit que les femmes sont plus honnêtes. Peu importe la vérité ou la fausseté d'une telle affirmation, les femmes devront respecter le vieux dicton : « il faut être et paraître », au sens où il faut qu'il y ait une cohérence entre le discours et la pratique, ce qui est difficile à réussir dans la vie quotidienne publique et privée. « Quand on ne vit pas comme on pense, on finit par penser comme on vit », nous prévient Gabriel Marcel, philosophe et dramaturge français.

Une communication convaincante. Il faut apprendre à argumenter, non seulement à répéter le slogan de campagne. Insister sur les idées, pas sur les dogmes partisans; débattre, oublier les injures, les offenses, l'agressivité, qui est si souvent mise en scène par les hommes politiques. Oublier les enquêtes et les sondages d'opinion pour parler de nos convictions, croire à ce que nous disons et défendre nos opinions. Il faut s'adresser chaleureusement aux autres et sur un pied d'égalité, démocratiquement, sans l'arrogance qui cache la faiblesse.

Quoique les médias aient une énorme influence sur la politique, ils n'ont pas de pouvoir lorsque les citoyens ont leurs propres idées et qu'ils réfléchissent à ce qu'ils écoutent. Nous sommes responsables de diffuser des messages politiques qui misent sur l'éthique, la transmission de la vérité, la socialisation des connaissances au moyen d'éléments et de données qui favorisent la réflexion de chacun.

Nous pouvons réfléchir aux clés de la communication¹¹ pour mettre en œuvre le *fempolitikit* :

Changer notre parole. C'est nous, les femmes, qui allons réussir l'inclusion des différents secteurs de la population par l'usage de la parole. Un langage inclusif, un langage non sexiste : ce langage s'épuise-t-il par l'emploi de *le* et *la*, de *compagnons* et *compagnes*? Nul besoin d'être féministe pour que les femmes soient présentes dans notre discours ni pour démontrer que tous les thèmes les affectent : il n'y a qu'à être cohérent par rapport aux pourcentages de la population mondiale. Combien de femmes sommes-nous? Pourquoi ne

⁹ Ewen Stuart, *Las imágenes y el consumo*, Grijalbo, 1991, p. 303.
¹⁰ Rincón Omar, editor, *Los Tele-presidentes: cerca del pueblo, lejos de la democracia*, <http://www.c3fes.net/%28p%29publicacion7.htm>.

¹¹ UNFPA Paraguay, *Manual sobre derechos sexuales y reproductivos para Radialistas del Paraguay*, Asunción, 2004, p. 96, 103, 104.



pas nous rendre visibles lorsque nous parlons, lorsque nous construisons des histoires et des discours? Pourquoi ne pas intégrer d'autres secteurs de la population ayant historiquement été victimes de discrimination?

Changer la manière de percevoir la réalité. Quels sont les besoins et les intérêts des femmes? Mis à part la non-violence familiale et sexiste, les droits sexuels et reproductifs; l'équité dans l'économie, l'éducation et la participation, nous nous intéressons à l'environnement, à la religion, à la politique, aux débats sur les secteurs stratégiques, sur la violence politique et structurale, aux guerres. Tous ces thèmes nous intéressent. Et il faut relever ces défis dans les parlements et dans les médias.

Changer la qualité du discours. Réfléchir par ses propres moyens et avoir quelque chose à dire : même si j'ai dit que ces problèmes étaient déjà résolus, les politiciennes devraient analyser elles-mêmes leurs discours pour constater que c'est vrai. Barbero nous dit que nous avons une pensée critique lorsque nous réfléchissons de manière autonome : il ne faut donc pas oublier l'étude constante, la révision des concepts, l'autonomie de la pensée, la cohérence, le rapport direct avec les citoyens, l'engagement envers les femmes. Tous ces éléments sont essentiels pour nous adresser à l'auditoire citoyen de manière compétente et pour gagner notre droit légitime à la parole, qui est le fondement du pouvoir politique réel. 📧

Dans la boîte à outils du FemPolitiKit, nous pouvons ajouter quelques conseils pour améliorer notre communication et mieux nous exprimer, qu'il s'agisse d'une conversation, d'un exposé, d'une entrevue ou de toute autre présentation à la radio ou à la télévision.

Et comme il s'agit de 10 conseils, je les organiserai comme un décalogue.

Premier commandement : COMMENCEZ SANS TOURNER AUTOUR DU POT

Les orateurs de l'Antiquité conseillaient à leurs disciples de commencer leurs discours « in media res », c'est-à-dire, au milieu de la question, en pleine action.

Cependant, comment commençons-nous nos exposés? Nous demandons au public de nous excuser : « On m'a prévenue trop tard, je n'ai pas eu le temps de préparer le thème ». Ou bien nous prévenons le public sur ce que nous allons dire et ce que nous n'allons pas dire et que si nous ne disons pas ce que nous voulons dire... Des détours absolument inutiles.

La première minute du discours détermine son succès ou son échec. Les gens ont une capacité infinie pour se distraire et nous avons alors besoin de les captiver dès le début. Commencez par une anecdote, par une phrase étonnante, quelque chose qui attire l'attention du public. Si vous gagnez là, vous êtes sur la bonne voie.



José Ignacio López Vigil,
COMMUNICATEUR, ÉCRIVAIN
ET RADIODIFFUSEUR CUBAIN

Quelques conseils pour améliorer la communication

- Il a passé sa vie entre cabines et microphones.
- Coordinateur de formation à ALER (Asociación Latinoamericana de Educación Radiofónica-Asociación latino-américaine d'éducation en radiophonie).
- Directeur régional d'AMARC (Association mondiale des radios communautaires).
- Actuel coordinateur de Radialistas Apasionadas y Apasionados, à Quito.
- Auteur de séries polémiques comme « Un tal Jesús » (Un tel Jésus), « 500 Engaños » (500 leures), « Noticias de Última Ira » (Nouvelles de la dernière colère) et « Otro Dios es posible » (Un autre Dieu est possible).
- Il a donné des cours et des ateliers de production radiophonique dans tous les pays de la région.
- Auteur prolifique, dont *Ciudadana Radio* (Citoyenne radio), sur le journalisme d'intermédiation, et *Manual Urgente para Radialistas Apasionados* (Manuel urgent pour des radiodiffuseurs passionnés), un texte indispensable pour ceux qui s'intéressent à l'activité radiale à vocation communautaire et au service public. En littérature, il faut signaler spécialement *Las mil y un historias de Radio Venceremos* (Les mille et une histoires de Radio Nous Vaincrons).



Deuxième commandement : NE LISEZ PAS, PARLEZ!

Ce qu'il y a de mieux, c'est d'avoir un aide-mémoire et d'oser parler. En général, écouter celui qui lit devient quelque chose de lourd, d'artificiel et le public décroche après la première page. Les gens s'ennuient... et ennuyer son public, c'est la faute la plus grave que peut commettre un oratrice.

Si vous préférez écrire votre exposé en entier (et éviter de dépendre seulement d'un schéma), lisez-la deux ou trois fois afin de gérer aisément son contenu. Vous pourrez alors vous défaire de vos papiers, regarder ceux qui vous écoutent et mieux communiquer avec eux.

Troisième commandement : EMPLOYEZ UN LANGAGE SIMPLE

On nous a fait croire que plus nous parlons avec des mots difficiles, plus nous avons l'air « scientifique ». Plus nos mots sont pompeux, plus nous avons l'air « professionnel ». C'est lorsque tout le monde peut nous comprendre que nous prouvons notre culture, car nous ne parlons pas pour « démontrer que nous savons », mais pour communiquer avec notre public.

Abandonnez les mots abstraits et emphatiques. Une bonne politicienne a des qualités de pédagogue. Autrement dit, sa tâche consiste à rendre facile ce qui est difficile, à expliquer de manière simple ce qui est complexe. Bien des fois, nous nous adonnons au sport contraire, celui de compliquer les choses faciles, pour éblouir les idiots et les imbéciles. Quelqu'un a déjà

dit : « Si notre pensée ne peut pas être profonde, qu'elle soit obscure tout au moins ».

Quatrième commandement : SERVEZ-VOUS DES PROVERBES, DES IMAGES ET DES EXEMPLES

Pour communiquer avec votre peuple, il est extrêmement utile de connaître et de mettre la main sur des proverbes populaires. Un proverbe à temps vaut mieux que cent arguments.

N'ayez pas honte d'employer les expressions de votre peuple : il y a des politiciennes qui demandent la permission d'employer un dicton populaire (« comme on dit vulgairement »). Il n'y a pas de vulgarité à se servir des proverbes, des comparaisons, des dictons populaires, des expressions de votre région et de votre pays.

Bien sûr, ne vous servez pas de celles qui pourraient avoir un côté machiste, homophobe, raciste ou fataliste.

Cinquième commandement : EMPLOYEZ L'HUMOUR

L'humour ne consiste pas à raconter une blague ni moins encore à faire le clown. Il s'agit de maintenir un ton de bonne humeur, de joie, d'espièglerie même, s'il le faut.

Veillez à ce que vos exposés soient amusants. Rompez avec ce précepte absurde qui impose un ton sérieux et formel pour dire ce qui est important. Riez et faites rire votre public pour

créer une ambiance chaleureuse : en réalité, nous ne retenons que les idées exprimées sur un ton émotif. Et l'humour est une émotion élémentaire chez l'être humain.

En plus, l'humour prouve notre force : lors d'un débat, celui qui fait preuve de colère perd la bataille.

Le rire mobilise, la peur paralyse : souvenez-vous du roman d'Umberto Eco, *Le nom de la rose*.

Sixième commandement : N'INSULTEZ PAS, ARGUMENTEZ

Ma grand-mère disait toujours que celui qui insulte le fait parce qu'il n'a pas d'arguments. En politique, celui qui insulte s'abaisse.

La logique militaire ordonne de vaincre. La logique politique ordonne de convaincre. Et c'est une différence fondamentale dans le travail de politiciennes. Argumenter, c'est apporter des données et des raisons qui aident à comprendre une situation, un problème. Si vous argumentez, vous pouvez gagner l'appui des autres. Si vous les insultez, vous serez assurées de le perdre.

Il y en a qui n'insultent pas, mais qui répètent des consignes comme si les gens étaient bêtes, comme si le public pouvait être dressé comme les chiens de Pavlov. Mais les gens sont plus malins et plus sages que ce que les apparences semblent, parfois, indiquer.

Septième commandement : PARLEZ SUR UN TON ENTHOUSIASTE

Avant la présentation sur scène, les metteurs en scène grecs demandaient à leur troupe : « Ressentez-vous déjà votre enthousiasme? Oui? Alors, jouez vos rôles et parlez! »

Le mot « enthousiasme » est un beau mot : il signifie « possédé par les dieux », ce qui dans votre cas signifie « par les déesses ». Si vous n'avez pas envie de parler, si votre regard ne brille pas, si la passion de communiquer vos idées ne brûle pas dans votre cœur, il vaut mieux que vous vous taisiez et que vous attendiez le moment opportun.

Parlez sur le ton de la conviction, croyez à ce que vous dites. Voilà un autre mot très beau : « conviction ». Il signifie « vaincre ensemble ». Ce n'est pas écraser l'autre, mais partager sa victoire avec lui.

Huitième commandement : EMPLOYEZ UN LANGAGE INCLUSIF ET LAÏQUE

La langue espagnole est terriblement patriarcale, masculine. Nous faisons donc un effort pour rendre visibles les deux sexes, les femmes et les hommes. En disant « garçons », nous n'incluons pas les « filles », car une « fille » n'est pas un « garçon ». Que se passerait-il si nous parlions toujours des « femmes » et que nous demandions aux hommes de se sentir concernés aussi par ce mot-là?



Pour dépasser la « machocratie linguistique », nous parlons des étudiants et des étudiantes, des ouvrières et des ouvriers, des paysannes et des paysans. Quelle en est la difficulté? Nous dépensons un minimum de salive supplémentaire, mais nous rendrons visible la moitié féminine de la population.

Le langage inclusif est aussi nécessaire que le langage laïque. Nous vivons dans des États laïques, nous représentons une société plurielle où il y a des options très variées, religieuses ou non. Une politicienne d'un État laïque ne peut pas imposer ses convictions, même pas lorsqu'il s'agit du discours.

Vos croyances, religieuses ou pas, sont pour vous, pour votre famille. Mais dans un État laïque, il n'y a pas de place pour les symboles ni pour les prières ni pour les expressions religieuses¹².

Neuvième commandement : **SOYEZ BRÈVES**

Nous adorons avoir la langue bien pendue, tourner autour du pot, répéter ce que nous avons déjà dit, annoncer ce que nous allons dire, insister sur ce que nous avons déjà mis en relief... Beaucoup de politiciens (et de politiciennes aussi) souffrent d'incontinence verbale.

Les sages grecs disaient : « Les plaisanteries les plus courtes sont toujours les meilleures. » Ainsi, apprenez à dire ce que vous avez à dire sans prologues, ni épilogues, ni répétitions. La concision est une vertu que tous les récepteurs voient d'un bon œil. Il vaut mieux que votre public reste sur sa faim que d'être écœuré par un excès de mots.

Dixième commandement : **FINISSEZ AVEC DU STYLE**

Trop souvent, nous ne savons pas comment finir notre exposé ou notre discours. Nous disons que le temps qui nous est accordé est fini. Nous nous excusons de n'avoir pas dit ce que nous voulions dire, mais que nous avons dit au moins... Des pirouettes inutiles.

Finissez par une phrase percutante, la cerise sur le gâteau. Par exemple, je finirai maintenant par ces mots :

Conservez ces 10 commandements avec votre FemPolitickit, respectez-les... et vous verrez les résultats! 📌

Les femmes au pouvoir: Enjeux pour le XXI^e siècle

GRUPE DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES FIPA



DÉCLARATION FINALE

**RÉUNION DU GROUPE DES FEMMES
PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES
FORUM INTERPARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES (FIPA)**

Considérant que

Nous, le Groupe des femmes parlementaires du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA), formé par les femmes parlementaires investies de la représentation populaire, engagées à défendre les intérêts de nos peuples et, en particulier, les droits des femmes :

- Nous reconnaissons que les progrès que nous avons faits, nous les femmes, dans l'exercice de nos droits et pour la conquête de meilleures et de plus importantes occasions de participation sont le fruit de notre lutte constante et systématique, une lutte se réaffirmant comme moyen de continuer à avancer vers l'élimination de la discrimination, des inégalités et de toute forme de violence;
- Nous reconnaissons que la participation des femmes s'est accrue dans la plupart des parlements des Amériques et que la conquête de ces espaces implique que nous devons encore surmonter des obstacles sociaux et des pratiques d'exclusion dans la politique formelle;

- Nous reconnaissons, en notre qualité de femmes parlementaires des Amériques, que nous sommes représentées par une plus grande diversité ethnique, culturelle et sociale et que, malgré la longue lutte que nous avons menée, il y a encore des défis à relever;
- Nous reconnaissons que la présence des femmes dans les espaces du pouvoir public est indispensable pour la transformation et la consolidation des démocraties aux Amériques;
- Nous reconnaissons que nous avons encore le devoir d'exercer une pression dans le domaine politique pour que le programme public intègre les propositions et les demandes des femmes.

Considérant ce qui vient d'être dit, nous sommes d'accord pour approuver la déclaration suivante :

**DÉCLARATION DE QUITO DU GROUPE DES
FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

Nous, le Groupe des femmes parlementaires, réunies à Quito les 11 et 12 août 2010, nous nous engageons à rassembler nos efforts pour parvenir aux objectifs suivants :

- IV. Renforcer les actions parlementaires et élargir leur domaine d'influence, afin de progresser, de manière constante, vers le respect réel des droits des femmes.
- V. Travailler pour assurer l'inclusion à tous les niveaux de la perspective des sexes dans le programme législatif et chacun des projets de loi, améliorer la place des droits des femmes et éliminer toutes les formes d'exclusion.
- VI. Promouvoir les réformes constitutionnelles pour que la législation interne soit harmonisée avec les instruments internationaux en faveur des femmes, tels que la Convention Belém do Pará, la CEDAW et la Plateforme de Beijing, afin que leur application ne pose plus de problème d'incohérence en matière de législation.
- VII. Engager nos parlements envers la lutte pour les propositions en faveur des femmes et l'égalité réelle entre femmes et hommes, seule voie possible pour favoriser la transformation sociale.
- VIII. Renforcer l'autonomie des femmes au moyen de l'intégration avec d'autres femmes parlementaires et avec des organisations de femmes, dans chaque pays et hors des frontières, pour travailler de manière solidaire et partager des expériences, des connaissances et des propositions d'action.
- IX. Mener à bien notre programme législatif dans le respect des principes d'un État et d'une éthique laïques, pour

l'élaboration des lois et pour les actions de contrôle au profit de toutes les femmes, dans leur diversité et leur spécificité.

- X. Demander aux autorités compétentes de signer, de ratifier et de respecter les instruments internationaux en matière des droits des fillettes, des adolescentes et des femmes.
- XI. Créer des mécanismes permettant la participation des femmes dans un cadre de progrès substantiels d'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine privé; et ce, de manière à ce que les responsabilités domestiques soient partagées et que les femmes puissent disposer de plus de temps pour mieux participer et pour mieux jouir de leurs droits, une jouissance des droits qui est à l'heure actuelle restreinte à cause de la journée de travail qu'elles affrontent, parfois double ou même triple.
- XII. Partager le travail législatif et de surveillance des parlements avec les organisations des femmes et avec la société civile organisée, ce qui favorisera une participation citoyenne et une obligation de rendre compte bien réelles.
- XIII. Surveiller les organismes publics quant au respect des droits des femmes dans le cadre de leurs champs de compétences.
- XIV. Garantir l'accès équitable des hommes et des femmes aux processus de communication sociale et bannir, en même temps, les contenus sexistes et discriminatoires, par une approche engagée envers l'exercice plein des droits des femmes, de leur diffusion et de leur défense.

Fait à Quito, capitale de la République de l'Équateur, le douze août deux mille dix. (La déclaration est signée par les personnes figurant sur la liste des participants)



LISTE DES PARTICIPANTS

Pays	Titre	Prénom	Nom
Bélice	Sénatrice	Juliet	Thimbriel
Bolivie	Députée	Marianela	Paco Durán
Brésil	Conseillère	Angela	Santos Guimaraes
	Vice-ministre	Aluki	Rojas
Canada	Députée	Bonnie	Crombie
	Sénatrice	Céline	Hervieux - Payette
	Députée	Denise	Savoie
Chili	Députée	Clemira	Pacheco Rivas
	Députée	Marcela	Sabat
Cuba	Députée	Elsa	Rojas
Dominique	Sénatrice	Tammy	Jean Jacques
	Membre de l'Assemblée	Alejandra	Vicuña
	Membre de l'Assemblée	Aminta	Buenaño
Équateur	Membre de l'Assemblée	Dora	Aguirre
	Membre de l'Assemblée	Gina	Godoy
	Membre de l'Assemblée	Gioconda	Salto

Pays	Titre	Prénom	Nom
Équateur	Membre de l'Assemblée	Guillermina	Cruz
	Membre de l'Assemblée	Linda	Machuca
	Membre de l'Assemblée	María Augusta	Calle
	Membre de l'Assemblée	María Cristina	Kronfle
	Membre de l'Assemblée	María Paula	Romo
	Membre de l'Assemblée	María Soledad	Vela
	Membre de l'Assemblée	Mariangel	Muñoz
	Membre de l'Assemblée	Marisol	Peñañiel
	Membre de l'Assemblée	Mauro	Andino
	Membre de l'Assemblée	Nivea	Vélez
	Membre de l'Assemblée	Pamela	Falconí
	Membre de l'Assemblée	Rosana	Alvarado
	Membre de l'Assemblée	Sandra	Álvarez Monsalve

Pays	Titre	Prénom	Nom
El Salvador	Députée	Carmen	Calderón
	Députée	Mariella	Peña Pinto
Guatemala	Députée	Zoila	Quijada
	Députée	Lilian	Donis
	Députée	Nineth	Montenegro
Honduras	Députée	Otilia	Lux de Cotti
	Députée	Gilliam	Guifarro
Mexique	Sénatrice	Blanca	Díaz
	Députée	Enoé	Uranga
	Sénatrice	Ana	Mendoza de Acha
Paraguay	Députée	Emilia	Alfaro
	Sénatrice	María Digna	Roa Rojas
République dominicaine	Députée	Gladys Sofia	Azcona
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Députée	Renée	Baptiste
Sainte-Lucie	Députée	Rosemary	Mathurin





LA GÉNÉRALE MANUELA SAENZ (1797-1856) est la patriote équatorienne difficile et controversée qui illustre la couverture de ces mémoires. En raison de sa relation avec Simon Bolivar et des nombreux services qu'elle a rendus à la cause de l'indépendance de l'Équateur, de la Colombie et du Pérou, elle a été reconnue comme la «libératrice du libérateur ». Parmi les idées qui ont fait l'objet de sa dévotion souvent ignorée se trouve les droits des femmes, et elle est connue pour son grand engagement féministe. Elle est morte en exil et dans l'abandon presque total à Paita, au Pérou, lors d'une épidémie de diphtérie. Elle a été enterrée dans une fosse commune, mais sa campagne militante de Pichincha et Ayacucho n'est pas tombée dans l'oubli. L'actuel président de l'Équateur l'a déclarée Générale d'honneur, le 22 mai 2007, en lui reconnaissant un grade que les livres d'histoire lui avaient déjà été accordé.

Esquisse de Manuela Sáenz, par Oswaldo Guayasamín
© Guayasamín Succession